page 01 du 08-01-15_Mise en page 1 06/01/15 14:53 Page1

INCLUS CAHIER ARTISANAT

l'agri...

ANNÉE 2015
JEUDI 8 JANVIER
N° 3449

LE JOURNAL D'INFORMATIONS AGRICOLES ET RURALES DES PYRÉNÉES-ORIENTALES ET DE L'AUDE

L'AGRI - 77, av Victor-Dalbiez, 66027 Perpignan Cedex - Tél : 04 68 85 02 02 - Fax : 04 68 85 24 25 - e-mail : journal@lagri.fr - Internet : www.lagri.fr - Hebdomadaire - ISSN 0761-3768 - Abonnement un an : 76 €

page 02 du 08-01-15_Mise en page 1 06/01/15 14:59 Page1

Les vœux du président : Nouvel ordre mondial, nouvel ordre rural ?

NE voyez pas dans ce titre une quelconque provocation mais simplement quelques réflexions à l'orée de cette nouvelle année. Car l'exercice des vœux devient compliqué dans la période que nous traversons.

Alors, 2015 : rebond économique ou statu quo ? Constats ressentis.

La France est bloquée par son chômage et sa dette. La mondialisation a accompli son œuvre. La grande distribution et le commerce international sont devenus les maîtres du monde. L'urbanisation semble sans fin avec la montée des écologistes et les dérives sociétales que nous vivons. L'explosion de l'industrie numérique bouleverse notre vie. La montée des extrémistes de toute nature nous interpelle régulièrement. Nous arrêterons là cette liste anxiogène.

Tout le monde sent bien que ce n'est plus une crise passagère. C'est une mutation profonde, durable et irréversible. Un nouvel ordre mondial que nous subissons chaque jour davantage. Dans ce contexte, notre journal L'Agri, à son niveau, humblement mais inlassablement, a la volonté de vous accompagner dans cette mutation. De vous donner des idées. De vous donner envie d'entreprendre. Car il nous semble qu'un nouvel ordre rural est en train de se mettre en place. Certes dans la douleur, parfois, et toujours avec besoin de beaucoup d'énergie. Mais dans toutes les filières, on constate de nombreuses initiatives et des réussites individuelles et collectives remarquables. Tout au long de 2015, L'Agri sera à vos côtés avec des témoignages, des analyses, des références techniques et économiques utiles à vos métiers.

Il n'y a plus de modèle unique d'exploitation. Chacun dans son registre, avec ses moyens et son tempérament doit trouver sa voie pour rester debout et faire vivre sa famille. Que ce soit dans les circuits longs ou les circuits courts, dans l'innovation ou la tradition, dans la diversification ou la spécialisation, dans la production ou l'agrotourisme, dans le bio ou le conventionnel, etc.

L'Agri également est condamné à s'adapter. Après avoir pendant 2 ans innové sur la forme, sur le fond et sur le ton, notre journal doit élargir son lectorat pour assurer son avenir. Un conseil d'orientation a été créé et se réunit une fois par an pour tracer des pistes nouvelles. Il est composé des responsables professionnels des différentes filières et de la Chambre d'Agriculture. L'Agri ouvre ainsi ses colonnes régulièrement à l'agriculture audoise. Un viticulteur responsable à la cave de Leucate est entré au CA de L'Agri pour représenter l'Aude et la coopération viticole. De même, un partenariat s'est noué avec la Chambre des Métiers pour ouvrir nos colonnes au monde de l'artisanat et mieux prendre en compte toute la ruralité.

L'Agri, c'est une petite équipe mais une grande famille. Merci d'abord à tous nos lecteurs pour leur fidélité. Merci ensuite à tous nos partenaires professionnels et institutionnels qui nous confient chaque année leurs publicités. Merci enfin à toutes les collectivités privées ou publiques qui nous adressent leurs annonces légales.

Le président, le conseil d'administration et toute la rédaction ont plaisir à vous présenter leurs vœux pour la nouvelle année. Comme vous l'avez compris, cette année, pas de vœux pieux sur une hypothétique sortie de crise. C'est l'Arlesienne ! Nous en resterons aux vœux du cœur, aux vœux intemporels qui ont forgé notre identité depuis la création de L'Agri en 1947 : unité professionnelle, santé et paix pour vous tous et vos familles.

Bonne année de lecture.

Michel Pratx

Plantes aromatiques : des alambics à Claira

Installé en plantes aromatiques à Claira, Thierry Thibaut propose des prestations de services aux producteurs : plants, séchage et désormais distillation, grâce à deux alambics. Zoom sur l'un des acteurs d'une micro-filière émergente dans les Pyrénées-Orientales.

DIFFICILE d'imaginer, alors qu'on longe les parkings de l'immense zone commerciale de Rivesaltes-Claira, qu'à deux pas de là, thym, romarin, sauge-ananas et autre menthe-fraise cohabitent sous serre. C'est pourtant au bord d'une petite route de campagne voisine, dans cet environnement de terres agricoles péri-urbaines, que Thierry Thibaut est installé depuis deux ans.

Son exploitation, à première vue, tient un peu du labo de Géo trouvetout. Du bazar dans les coins, des chiens et deux cochons nains qui se promènent en liberté et se comportent en animaux de compagnie, un appentis sous lequel trônent deux alambics modernes ainsi qu'un ancien. Mais lorsque Thierry Thibaut entame une distillation de romarin et présente une palette variée de flacons d'huiles essentielles, on comprend vite le sérieux de la chose.

"On utilise de plus en plus les huiles essentielles pour l'hygiène des locaux, des espaces médicalisés, dans les élevages bio également" explique Thierry Thibaut.

"C'est toute une filière qui se met en route"

Les plantes aromatiques... Une reconversion totale pour cet informaticien qui a conçu, pendant vingt ans, des logiciels pour laboratoires d'analyses médicales à Paris. Mais une reconversion pensée, et outillée, avec une formation au lycée agricole de Rivesaltes. *"Les plantes aromatiques présentent pas mal de débouchés"*, explique-t-il. *"On peut les consommer en frais, séchées, distillées... Et dans les Pyrénées-Orientales, c'est toute une filière qui se met en route. Il existe maintenant un syndicat de producteurs. De plus en plus de viticulteurs choisissent cette activité en diversification"*.

Alors Thierry Thibaut a pensé, non seulement production, mais aussi prestations de services. Dans sa serre, des plants de nombreuses espèces sont alignés. Il peut ainsi fournir à d'autres producteurs des chémotypes de thym, le plus classique, mais il leur propose aussi de nombreuses variétés de plantes aromatiques, notamment pour des essais de plantation.

Distillation : "la meilleure valeur ajoutée pour les petits producteurs"

Il fournit également un service de transformation. *"S'ils veulent sécher leur production, je leur propose cette prestation (avec un séchoir solaire, ndlr). S'ils veulent la distiller pour en faire de l'huile essentielle, j'ai également ce qu'il faut avec mes deux alambics. La distillation est la meilleure valeur ajoutée pour les petits producteurs. On utilise de plus en plus les huiles essentielles pour l'hygiène des locaux, des espaces médicalisés, dans les élevages bio également"*.

L'ensemble du circuit, des plants à la distillation, est certifié bio par Ecocert. Thierry Thibaut vend sa propre production en vente directe mais aussi aux laboratoires médicaux ou cosmétiques. Dans ce dernier domaine, tous les espoirs sont permis malgré des cahiers des charges stricts. *"Un labo m'a contacté pour travailler sur le ciste de Montpellier"* explique-t-il. Les laboratoires s'intéressent aussi de plus en plus à des plantes originaires d'autres régions du globe, pour leurs vertus de bio-insecticides ou de botox naturel... Le producteur tente donc d'anticiper. Il cultive par exemple de la Bredes mafane, connue à Madagascar pour soigner, entre autres, les maladies de bouche.

Fanny Linares

page 03 du 08-01-15_Mise en page 1 06/01/15 15:01 Page1

ÉDITO

Ceux de l'Agri

Il n'y a pas si longtemps encore, le journaliste était identifiable. Il arrivait sur le lieu du reportage, posait ses questions, prenait quelques photos. Et l'on attendait le lendemain, parfois en croisant les doigts ou en se rongeant les ongles, pour savoir ce qu'il avait écrit. Désormais, si cette méthode a toujours cours, elle est souvent bousculée par les nouveaux médias. Ceux où, justement, le journaliste n'est plus identifiable. Je veux parler bien sûr de ces réseaux sociaux où l'info circule plus vite que la lumière, où le parangon du quant à soi pense côtoyer l'essentiel alors que, bien souvent, il vient tout juste de croiser le superflu. D'où le sentiment pour certains d'être devenus, le temps de quelques clics, des journalistes. Ce qui n'est pas faux. Reste à savoir ce que vaut l'information. Celle qui, quelque fois, n'aura plus d'importance demain. Ou celle qui, au contraire, va susciter le fameux *"buzz"* et contraindre les médias à se pencher sur le sujet. C'est à ce moment là que l'affaire se complique, car ce n'est plus l'info qui convoque le journaliste ou son clone numérique, mais bien le contraire.

Nouveaux témoins

À L'Agri nous n'échappons pas à cette dictature de l'instant avec une parution hebdomadaire qui exige une pertinence toute particulière. Depuis le début de l'année et le lancement de notre nouvelle formule, nous avons décidé de faire intervenir des témoins capables d'apporter un regard inédit sur l'actu. Un regard exclusif puisque leur expertise n'est pas publiée ailleurs. Je voudrais ici les en remercier. Car, à leur façon, au rythme de quelques rendez-vous hebdomadaires ou mensuels, ils se sont un peu approprié l'esprit du journal. Il s'agit bien sûr de Damien Ribeiro et de Daniel Dumanois, respectivement rédacteurs bénévoles du billet éco et du billet viticole. Mais également de toutes celles et ceux qui contribuent à la réalisation du journal comme les techniciens de la Chambre d'Agriculture, souvent sollicités, qui interviennent dans la *"Page Chambre"* ou pour la rédaction des conseils et traitements. Sur un plan plus syndical, évoquons la collaboration de Nathalie Capillaire, directrice de la FDSEA qui, avec son équipe et celle de Dominique Blanc à la FRSEA livrent à l'Agri bon nombre de renseignements liés à la fiscalité, au social ou encore a la gestion des entreprises.

Le patchwork de l'info

Un partenariat que nous avons également établi avec les JA 66 et leurs homologues régionaux. Idem en ce qui concerne la Chambre d'Agriculture de l'Aude et la Cave de Leucate avec notre interlocutrice Stéphanie Beziat ou encore le Syndicat des Vignerons audois toujours sur le front de l'actu qui, grâce à son directeur Philippe Monziols et à Lena Ouallet, nous fait part hebdomadairement de ses actions. Un patchwork de brèves et de nouvelles que nous essayons d'assembler, quelques fois en derniere minute, en intercalant l'actu des chasseurs, le traditionnel billet du CIVR, celui de Pierre Estève, les communiqués qui font, et nous y tenons, la pluralité du syndicalisme, ceux que nous adressent la DDTM et les services de l'État, ceux qui nous parviennent des organisations spécialisées, les cotations vins, fruits, légumes ou, plus récemment, les statistiques Interbev.

Au journal et sur le terrain

N'oublions pas également les nombreux partenariats avec Cer France, la MSA, le CIVR et tous les annonceurs que je tiens à remercier ici, car ils contribuent à l'équilibre et au développement du journal. Évoquons enfin ceux qui sont vos interlocuteurs, à l'Agri et sur le terrain. Julie tout d'abord qui s'occupe des *"réclames"*, des légales, de la gestion, et qui participe à la construction du journal en prenant part, avec passion, à l'aventure collective de notre titre. Éric qui se débrouille pour que tout puisse contenir dans la maquette en apportant à notre quotidien cette touche si particulière appréciée par la plupart de nos lecteurs et en alimentant note site Internet. Rendons également hommage à Christine pour ses billets cinéma, à Hubert pour ses brèves audoises, à Auri, notre dessinatrice, qui intervient parfois en dernière minute pour des sujets qu'aucune photo ne saurait mieux illustrer, à Marie de Courbessac qui officiait dans l'Aude et qui, hélas, nous quitte pour une rédaction à Montpellier, à Fanny, bien sûr, qui couvre l'actu des P.-O. et qui maîtrise parfaitement les rouages d'une profession complexe, car composée de toutes les activités que compte l'agriculture.

Vers d'autres secteurs d'activité

Être journaliste agricole dans les P.-O., c'est savoir parler de l'élevage, de la viticulture, du maraîchage, de l'arboriculture, de l'apiculture, de l'oléiculture et, à partir de ce numéro, de l'artisanat. Puisque nous avons décidé d'ouvrir notre journal à ce secteur d'activité, proche du monde agricole par ses spécificités locales, ses problématiques communes et son indispensable rôle au sein du monde rural. Voilà, c'était un peu long, mais si vous en êtes arrivés là, c'est que ça en valait la peine. Sachant, de surcroît, que le mot de la fin vous est dédié. Merci chers lecteurs pour votre fidélité. Qu'en 2015 santé, bonheur, réussite et amitié vous accompagnent.

À toutes et à tous, bonne année.

Jean-Paul Pelras

page 04 du 08-01-15_Mise en page 1 06/01/15 15:12 Page1

EN BREF

Vos formations avec le Centre de formation agricole

Déchiffrer et enregistrer ma comptabilité

Bases de la comptabilité. Vous souhaitez mieux comprendre la comptabilité et devenir plus autonome ? Cette formation vous permettra :

– d'identifier les principaux postes d'une comptabilité agricole ;

– de maîtriser les termes et méthodologies comptables ;

– et de préparer la saisie des opérations courantes de son exploitation.

Vous pourrez travailler sur vos propres documents comptables.

• *Les 22, 27, 29 janvier, 3 et 5 février 2015 (les après-midis de 13 h 30 à 17 h 30)*

Gérer la fertilité de mon sol en pêches et abricots

Vous êtes producteur de pêches ou abricots ? La prise en considération de votre sol et du comportement de vos arbres doivent vous permettre de prendre les décisions les mieux adaptées pour maintenir voire accroître à long terme la fertilité du sol et de mieux appréhender la gestion des apports en eau tout en respectant les objectifs de production.

En partenariat avec la Chambre d'Agriculture, nous vous proposons une formation de 2 jours qui se basera sur l'interprétation de profils et analyses de sol de vos parcelles et vous permettra d'établir votre plan de fumure.

• *Les jeudi 22 et vendredi 23 janvier 2015*

Se diversifier pour répondre au problème de la sharka

Vous souhaitez développer une production d'abricot ? L'abricotier, notamment avec les variétés résistantes à la Sharka, fait partie de ces espèces de diversification qui peuvent venir remplacer les vergers de pêchers dans des zones contaminées. Cette journée peut aussi intéresser les agriculteurs qui souhaitent implanter un verger d'abricotiers pour d'autres raisons.

Mais pour mettre en place ces espèces, il faut en maîtriser tous les paramètres qu'ils soient techniques (choix variétal, porte greffes, conduite...) ou économiques (coûts de plantation et de production, marchés...). Ces aspects seront abordés lors de cette formation d'une journée organisée en partenariat avec la Chambre d'Agriculture.

• *Journée abricot : jeudi 27 janvier 2015*

Pour tout renseignement et inscription, contactez dès aujourd'hui le Centre de formation agricole au 04 68 35 87 81 - cfa@pyrenees-orientales.chambagri.fr

Collecte EPI usagés : une opération modeste mais nécessaire

Début octobre, la collecte d'EPI (Équipements de protection individuelle) usagés qui s'est déroulée dans le département pendant quelques jours n'a pas battu des records d'affluence, mais cette 1re expérience avant le lancement de la filière nationale Adivalor* prévue courant 2015 a permis d'initier un réflexe désormais à adopter.

25 utilisateurs professionnels de combinaisons, gants, masques de protection lors de traitements phytosanitaires ont répondu présents les 8, 9 et 10 octobre derniers.

Une mobilisation des professionnels modeste...

100 kg ont ainsi été collectés durant ces trois jours. Chaque apporteur a déposé ses déchets constitués de quelques équipements. Ces petits apports ont confirmé la situation présumée des exploitations n'ayant pas de stock (les déchets sont éliminés au fur et à mesure). De plus, leur utilisation recommandée à chaque manipulation de produits phytosanitaires n'est pas systématique.

...Mais une implication des distributeurs

Les déchets, emballés selon les consignes, ont été apportés dans l'un des 16 dépôts des distributeurs partenaires (Agridépôt, Arterris et Magne - Agrijou) ouverts à la collecte. Pendant ces 3 jours, ce sont eux qui ont accueilli les apporteurs et stocké les déchets collectés. 5 dépôts n'ont eu aucun apport. Les autres ont eu entre 1 et 5 apports. Les déchets étaient placés en fûts plastiques spécifiques mis à disposition par le prestataire spécialisé dans la gestion de déchets dangereux. Le destockage des points de collecte a eu lieu quelques jours seulement après la fin de l'opération.

Des partenaires financiers nécessaires

L'opération organisée par la Chambre d'Agriculture des P.-O. n'aurait pas été possible sans le soutien financier du Conseil Régional L.-R. et la contribution de la MSA Grand-Sud. Cela a permis une large communication à travers des tracts, articles de presse, courriers, mails... diffusée dès le mois d'avril et jusqu'à la collecte.

Même si la facture de l'élimination a été réduite à la hauteur des quantités collectées, c'est le seul poste qui a permis une économie.

Des déchets dangereux

Les EPI usagés, souillés de produits phytosanitaires sont des déchets dangereux et doivent être éliminés dans des installations spécifiques. Leur transport et leur élimination sont réglementés. L'élimination *"à la poubelle"* (en mélange aux ordures ménagères) est à proscrire. Cependant, gérer de petites quantités individuellement n'est pas facile et souvent coûteux. C'est pourquoi une filière collective organisée est nécessaire. La mise en place d'une filière Adivalor* va permettre à tous de gérer correctement ces déchets. Comme les autres filières déjà créées par l'éco-organisme, une éco-contribution incluse dans le prix des équipements neufs permettra une gratuité au moment de l'apport du déchet.

En attendant le démarrage de cette collecte, stockez vos EPI usagés emballés, dans le local phytosanitaire. Ce réflexe vous permet d'être en règle.

Nous adressons nos remerciements aux différents partenaires de l'opération qui a été une bonne initiative pour permettre à ces déchets agricoles spécifiques une élimination conforme et montrer l'exemple.

Estelle Gorius

Service Eau-Environnement

04 68 35 97 67 / 06 84 25 51 81

e.gorius@pyrenees-orientales.chambagri.fr

** Adivalor : Agriculteurs, Distributeurs, Industriels pour la Valorisation des déchets agricoles.*

Pour aller plus loin dans la gestion de vos déchets agricoles, demandez le nouveau guide. Une nouvelle édition du *"Guide des déchets agricoles non organiques des Pyrénées-Orientales"* est disponible. Ce guide, réalisé par la Chambre d'Agriculture en 2010 a été actualisé et complété. Il présente de nouvelles fiches-déchets et vous indique toujours toutes les infos utiles sur la réglementation, les solutions d'élimination et les personnes à qui s'adresser.

Vous pouvez vous procurer un exemplaire sur simple demande auprès du service Eau-Environnement de la Chambre d'Agriculture (Martine Carbonneill au 04 68 35 87 89) ou consulter la version en ligne sur le site Internet (www.pyrenees-orientales.chambagri.fr, rubriques : agriculture durable / agronomie-environnement / déchets agricoles non organiques).

Cette réédition bénéficie d'un financement du Conseil Général des Pyrénées-Orientales.

RAPPEL des autres collectes proposées dans les Pyrénées-Orientales

EVPP (emballages vides de produits phytosanitaires)
• infos et collecte auprès d'Agridépôt, Arterris, Belloc et Magne-Agrijou.

EVPF (emballages vides de produits fertilisants)
• infos et collecte auprès d'Agridépôt, Arterris, Belloc et Magne-Agrijou.

EVPHEL (emballages vides de produits d'hygiène utilisés en élevage laitier)
• infos et collecte auprès du Syndicat de contrôle laitier.

PPNU (produits phytosanitaires non utilisables)
• infos et collecte auprès d'Arterris et Magne-Agrijou.

FPAU (films plastiques agricoles usagés)
• infos auprès d'Arterris, Belloc et Magne-Agrijou.

FIFU (ficelles et filets de balles rondes)
• infos et collecte auprès du Syndicat de contrôle laitier et du Syndicat des caprins et fromagers fermiers.

Toutes ces collectes sont des dispositifs nationaux créés par l'éco-organisme Adivalor.*

Page 05 du 08-01-15_Mise en page 1 06/01/15 15:17 Page1

Le CIVR en action

Les Grenaches du Monde ont rendez-vous le 9 février !

Lundi 9 février, le Conseil interprofessionnel des vins du Roussillon organise pour la 3e année consécutive une journée internationale consacrée au cépage grenache et se positionne comme sa capitale internationale !

Le matin : 3e concours international

Inscription avant le 16 janvier sur www.grenachesdumonde.com

Manifestation unique et d'ampleur internationale, ouvert à l'ensemble des catégories de vins à indication géographique, le concours international *"Grenaches du Monde"* rassemble un large panel d'échantillons pour découvrir et sélectionner les meilleurs vins issus majoritairement (+ de 60 %) des cépages grenaches du monde entier.

450 échantillons venant de différents pays seront confrontés aux palais de plus de 80 jurés professionnels (50 % de Français), qui attribueront les récompenses aux meilleures cuvées.

L'après-midi : conférences sur le cépage grenache

Ouvert à tous, gratuit, sur inscription auprès du CIVR : 04 68 51 21 22

• Étude des arômes primaires du grenache sur les différents terroirs de Campo de Borja (Espagne), présentée par : Vicente Ferreira, professor of Analytical chemistry, Head of the laboratory for Flavor analysis and enology-LAAE Aragon institute for engineering research faculty of sciences-universidad de Zaragoza.

• Réponses physiologique et agronomique des vignes de Cannonau à l'irrigation, résultat d'expérimentation conduite en Sardaigne (Italie). Présentée par : Docteur Luca Mercenaro, chercheur, département d'agronomie à l'Université des études de Sassari, Sardaigne.

• Quelle conduite adopter au vignoble pour limiter l'impact de la coulure ? Présentée par : Marc Guichet, responsable filière viticulture, Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales, Perpignan (France).

Le soir : la Nuit des grenaches du Monde !

Ouvert à tous, sur inscription auprès du CIVR au 04 68 51 21 22
Tarif : 40 €/personne

Une soirée de découverte du cépage Grenache, véritable Tour du Monde sensoriel, qui offre à tous les amateurs et passionnés l'opportunité unique de découvrir la richesse et la diversité des vins issus de ce cépage.

Dégustation de l'ensemble des vins ayant participé au concours en accords avec des plats préparés par le Clos des Lys et le lycée hôtelier Léon Blum, à l'église des Dominicains.

Contrat vendanges : le Parlement supprime l'exonération de cotisations salariales

Malgré le rétablissement de l'exonération des cotisations salariales par le Sénat le 17 décembre, l'Assemblée nationale, qui a le dernier mot dans le processus législatif, a voté le projet de Loi de finances 2015 en maintenant l'article supprimant cette exonération.

La FRSEA Languedoc-Roussillon et l'ensemble de son réseau s'étaient pourtant fortement mobilisés contre cette mesure pénalisant les saisonniers mais aussi les viticulteurs. Le contrat vendanges est ainsi déshabillé de son atout principal. Les conséquences de la fin de l'exonération des cotisations salariales du contrat devront être évaluées sur les prochaines années.

Mais au-delà de cette conséquence financière, le vote des députés est un mauvais signal pour la viticulture à quelques mois de l'examen de la Loi de santé publique. C'est pourquoi, malgré la perte de cette bataille sur le contrat vendanges, la FRSEA restera vigilante et demande une mobilisation des élus dans l'intérêt de la viticulture, secteur hautement stratégique pour l'économie de notre région.

FRSEA L.-R.

LE BILLET VITICOLE

Bonne année

Une nouvelle année débute avec le même rituel : vœux de bonheur, santé et prospérité mais aussi son lot d'incertitudes et d'interrogations sur l'avenir.

Alors, ne cédons pas au pessimisme ambiant et regardons les nombreux atouts entre nos mains.

Un vignoble produisant globalement des vins d'une très belle qualité, une demande mondiale soutenue et, en France, une consommation de vins rosés en hausse régulière, types de vins sur lesquels, justement, nous possédons un savoir-faire incontestable.

La hausse des prix à la production, réelle et constante depuis plusieurs années nous confirme, s'il en était besoin, que nous sommes sur le bon chemin.

Face à cela, c'est vrai, des niveaux de production encore trop faibles qui obèrent la rentabilité des exploitations et un problème réel et inquiétant qui subsiste sur le marché des vins doux naturels.

Je trouve cependant que le bilan des ces forces et faiblesses est plutôt encourageant, et qu'il nous laisse augurer un avenir plutôt serein, sous réserve de respecter quelques conditions, parmi lesquelles :

- ne pas transiger sur la qualité de nos vins et leur parfaite adaptation au marché ;
- trouver des solutions, et elles existent, afin d'améliorer les productions moyennes de nos vignobles ;
- disposer d'outils commerciaux locaux avec des moyens importants, une ambition et une taille suffisante pour améliorer la notoriété et la présence de nos vins sur le marché mondial ;
- et enfin, faire preuve de créativité, abandonner nos certitudes sur les vins doux naturels qui doivent retrouver une meilleure place à la condition de mieux connaître nos clients actuels afin d'adapter notre offre. Mais aussi, construire un plan stratégique à l'export, ce qui n'a jamais été vraiment fait.

Regardons donc devant nous avec optimisme et espoir tous ces beaux projets qui nous attendent.

Les Vignerons Catalans vous souhaitent une belle et heureuse année 2015.

Daniel Dumanois, directeur général Vignerons Catalans
dumanois@vigneronscatalans.com

AGENDA

Dimanche 8 février : 17e foire de la Truffe et des produits fermiers

La Confrérie des Vignerons de Lesquerde, Les Côtes d'Agly, la mairie de Lesquerde et le Comité d'animation organisent la dix-septième foire de la Truffe et des produits fermiers qui se déroulera le dimanche 8 février 2015.

Cette foire de la Truffe s'inscrit dans le calendrier des manifestations de ce type dans le Languedoc-Roussillon et de la Chambre d'Agriculture des Pyrénées Orientales.

Nous avons contacté, pour agrémenter ce marché, des producteurs locaux de miel, confitures, fromages de chèvres, canards gras, escargots, charcuterie, croquants, etc. qui proposeront leurs productions dans les locaux de la cave coopérative de Lesquerde. Celle-ci présentera la gamme de ses vins de qualité dans toute sa diversité.

Lors d'ateliers gourmands, des Toques Blanches du Roussillon vous dévoileront leurs dernières créations à base de truffe.

Des personnalités seront respectivement intronisées dans la Confrérie des vignerons de Lesquerde.

Il sera possible de se retrouver à midi autour d'un bon repas au menu très catalan.

Renseignements : 04 68 59 11 49

Pages 06&07 du 08-01-15_Mise en page 1 06/01/15 15:30 Page1

L'AG de la Chambre des Métiers s'est tenue à l'IRFMA

Une réunion qui s'est donc déroulée pour la première fois à l'Institut régional de formation des métiers de l'artisanat (IRFMA) en présence, notamment, de Josiane Chevalier, préfète des P.-O., de Jean-Jacques Lopez, conseiller général et des responsables professionnels.

Alain Rizo, Jean-Jacques Lopez, Josiane Chevalier, Gérard Capdet, Jean Sales et Jean-Michel Oster

AVEC une première partie de séance où les comptes de l'établissement consulaire furent présentés par Catherine Lair, trésorière, et Robert Bassols, président de la commission des finances. Un bilan qui laisse apparaître des difficultés temporaires de trésorerie avec un taux de découvert autorisé qui fut reconduit pour un montant de 2 840 000 euros. Soit un quart environ du total des charges consolidées qui s'élèvent à 8 841 965 euros. Une avance de trésorerie nécessaire pour faire face au décalage induit par les investissements sur l'IRFMA. Les subventions attendues et la vente prévue d'ici fin 2015 d'un des terrains situés à Rivesaltes pour un montant de 840 000 euros devraient, selon les responsables de la Chambre de Métiers, permettre d'apurer cette somme.

Rappelons que l'achat et les emménagements de l'IRFMA ont coûté 21 625 000 euros soit 1 800 euros le m² pour 12 000 m² bâtis. Un coût jugé relativement bas selon Robert Bassols, président de la commission des finances.

Solder le passif

Concernant le passif restant, à hauteur de 2 millions d'euros, il devrait être soldé avec la vente des bâtiments situés rue du Conflent à Perpignan comme l'explique Jean Sales directeur de cette structure : *"Grâce à l'apport d'actifs nous devrions solder un passif suscité, rappelons-le, par l'investissement exceptionnel et indispensable que représente le Campus des Métiers. Je peux confirmer que, pour les bâtiments situés rue du Conflent, les choses avancent avec des investisseurs qui se sont récemment positionnés"*. Une situation économique tendue qui devrait donc être réglée assez rapidement et qui, d'une certaine façon, permit à l'établissement consulaire de ne pas être concerné par la Loi de finances 2015 et les prélèvements obligatoires sur les fonds de réserve.

J-PP

Cadeau de Noël pour les apprentis mécaniciens

Pour saluer l'ouverture de l'Institut régional de formation des métiers de l'artisanat (IRFMA), la Fédération nationale des artisans de l'automobile 66 a obtenu de Peugeot deux véhicules flambants neufs. C'est une RCZ et une 308 CC qui vont moderniser le parc du centre de formation d'apprentis. Une généreuse dotation, pour laquelle le centre remercie Robert Bassols, élu à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et agent Peugeot.

Un vrai coup de pouce pédagogique pour les apprentis de la section mécanique qui pourront travailler sur une motorisation de pointe et se familiariser aux systèmes électroniques embarqués sur les véhicules.

Si d'autres bonnes fées souhaitent se pencher sur le berceau de l'IRFMA, elles sont les bienvenues !

Formation sans frontières

Apres la présentation des comptes, c'est Julie Pruja, responsable élue du CFA, qui évoqua l'actualité de l'IRFMA plus communément appelé *"Campus des Métiers"*.

UN propos qui concernait l'ensemble des actions conduites par secteurs et les synergies établies dans le cadre de la formation entre le CFA et certains pays européens. Synergies qui confèrent à ce site une internationalisation des prestations et des échanges. Julie Pruja aborda ensuite le nouveau brevet professionnel en boulangerie, l'entrée de l'enseignement supérieur au CFA avec la création de 4 brevets de maîtrise, le programme régional qualifiant et, entre autres, la création d'un nouveau diplôme universitaire.

En tant que président de la Chambre de Métiers, c'est Gérard Capdet qui aborda, dans la foulée, le statut de l'auto-entrepreneur : *"L'écart se réduit car ils sont désormais assujettis au régime de la micro entreprise et donc soumis à un certain nombre de taxes. C'est une avancée qui permet de lisser notamment les distorsions de concurrence"*.

Plaidoyer pour l'apprentissage

Autre sujet évoqué par le président de l'établissement consulaire, celui concernant l'enseignement : *"J'ai l'impression que l'Éducation nationale considère que l'apprentissage n'est pas une voie normale de l'éducation. Alors que c'est tout le contraire. Il faut dissiper ce malentendu car, et l'investissement réalisé ici le prouve, l'artisanat se donne les moyens d'éduquer et de former les futurs salariés et entrepreneurs du secteur. Ce qui est indispensable pour éviter la rupture et la transmission des savoir-faire. Il faut pouvoir immerger les jeunes suffisamment tôt dans la vie professionnelle. Ce qui n'est pas toujours le cas avec le système éducatif actuel."* Un message adressé directement à la représentante de l'État qui rappela : *"N'oublions pas l'investissement de l'Université qui, dans le cadre de son partenariat avec la Chambre de Métiers, permet de créer des incubateurs d'entreprises. Et ce, à l'heure où l'artisanat, au plan national, compte chaque année 30 000 entreprises à la recherche d'un repreneur"*.

J-PP

Deux nouveaux Maîtres artisans

Après avoir évoqué l'extension au plan national du concept "Choisir un artisan.fr" lancé voilà quelques années dans les P.-O., Gérard Capdet et les élus présents décernèrent le titre de Maître artisan à Stéphanie Rives, gérante d'une entreprise de maçonnerie établie avec 7 salariés à Saint Cyprien et à Patrick Margail, artisan boucher établi à Sorède.

Pages 06&07 du 08-01-15_Mise en page 1 06/01/15 15:31 Page2

Les brèves de la Chambre des Métiers

Taxe d'apprentissage 2015

Apportez votre soutien au nouveau Centre de formation d'apprentis de la CMA ! 900 apprentis, 14 métiers, 35 diplômes du CAP au Bac + 2, 40 salles de cours, 4 ateliers, 5 laboratoires, salon de coiffure, studio prépresse, centre de ressources multimédia... Avec votre appui, nous irons plus loin. La Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Pyrénées-Orientales est habilitée à recevoir vos versements. N'hésitez pas à contacter nos services pour obtenir le formulaire afin de calculer votre taxe d'apprentissage. Vous pouvez également télécharger le formulaire sur notre site www.cma66.fr/taxe-apprentissage ou déclarer directement en ligne.

Contact : Frédérique Ségura - Tél. : 04 68 35 88 08 - E-mail : taxe-apprentissage@cma66.fr

Accessibilité : où en êtes-vous ?

Au 1er janvier 2015, l'accessibilité des établissements recevant du public doit être garantie pour toute personne handicapée, quelle que soit la nature de son handicap. Attention, les aménagements de la loi ne constituent pas un report de celle-ci. Le délai supplémentaire - pouvant aller jusqu'à 3 ans - pour la mise en conformité des commerces ne sera octroyé que suite à la signature d'un *"Agenda d'accessibilité programmé"* (Ad'AP) avant le 27 septembre 2015. Nos conseillers sont à votre écoute et se déplacent dans votre entreprise pour identifier les points conformes et non-conformes et vous remettre un rapport. Ce diagnostic reprend la législation, les points d'amélioration et les recommandations afin d'évaluer les aménagements à effectuer. Notre équipe peut également vous mettre en relation avec des bureaux de contrôle, des entreprises agréés ou des associations de personnes handicapées qui vous proposeront des solutions techniques ou des aménagements avec un chiffrage précis des travaux. Renseignez-vous !

Contacts : Mathieu Estèbe - Ana Ollet : 04 68 35 88 25

Formations pour les artisans, conjoints et salariés :

• Parler une langue étrangère

Votre métier vous amène à cotoyer de plus en plus souvent une clientèle internationale ? Nous vous proposons une formation où l'échange verbal est privilégié : conversation, compréhension de la demande du client, vocabulaire adapté...

Dates : 15 janvier au 30 avril 2015 (13 séances de 3h).

• Réussir vos e-mailings et votre newsletter

Concevoir, rédiger, adresser votre e-mailing ou newsletter. Analyser l'efficacité commerciale de vos campagnes.

Dates : 19, 26 janvier.

• Devis et factures sur informatique

Comprendre la fonction commerciale du devis et l'utiliser comme outil de gestion. Conception et réalisation sur informatique de vos devis et factures personnalisés avec votre logo et les mentions obligatoires.

Dates : 26, 27 janvier ; 2 février.

Renseignements :
Magali Costasèque - E-mail : magali.costasequecma66.fr
Tél. : 04 68 35 88 29 - Site internet : www.cma66.fr

LE BILLET ÉCONOMIQUE

La valise en carton

MON grand-père est arrivé de ce qui s'appelait alors l'Algérie française avec femme, enfants et quelques affaires pour toute fortune. Laissant derrière lui, comme tant d'autres, son travail à la ferme et ce pays qu'il aura toute sa vie considéré comme sien. En débarquant au Pays basque, il avait fini par s'établir dans le transport de marchandises et la réparation mécanique. Une petite entreprise de proximité qu'il a fièrement dirigée avant d'en confier la direction à mon oncle, qui a dernièrement été rejoint par ses deux fils. Quinze ans après cette arrivée en métropole, mon père, poussé par la misère qui frappait le Portugal, arrivait à son tour à Bayonne. Comme son beau-père, il a *"choisi"* les métiers dont personne ne voulait. Et comme tant de ses confrères lusitaniens, c'est dans le bâtiment qu'il s'est spécialisé, développant son entreprise pour compter une vingtaine de salariés et fréquenter les clients très prestigieux qui s'établissent de l'autre côté des Pyrénées. Voilà pour les histoires du passé qui nous renseignent sur le rôle historique joué par l'artisanat. Dans ces époques où l'on donnait du sens à sa vie en travaillant, l'artisanat pouvait jouer un véritable rôle d'ascenseur social.

Faire face à un monde qui change

C'est aujourd'hui un tout autre enjeu qui se joue avec l'intégration des *"néo artisans"*. Ces gens qui, après une vie de cadre supérieur passée dans des grandes entreprises, ont décidé de donner plus de sens à leur existence. Ils reprennent des boucheries, des boulangeries, des multi-services avec plus ou moins de réussite. Le premier réflexe du secteur a été de voir en eux des opportunistes souvent, considérés comme incapables pour qui le travail manuel ne serait bientôt plus une évidence. Pourtant ils sont nombreux à être toujours là. Alors plutôt que de les mettre au ban, il vaudrait mieux s'inspirer de certaines de leurs recettes. Car il leur arrive de connaître de vrais succès (même s'il est établi que, concernant le savoir faire, l'antériorité de l'apprentissage constitue une maîtrise des plus solides). Cette adaptation est bien la preuve que le seul métier ne suffit plus. Le meilleur artisan est condamné à brève échéance s'il n'intègre pas massivement la communication dans son projet d'entreprise. S'il n'a pas une connaissance fine de ses prix de revient, s'il n'assimile pas la complexité des ressources humaines dans son management. Autant d'éléments qui sont naturels pour ces néo artisans, rompus aux techniques de la grande entreprise. À titre de comparaison citons, la viticulture qui a connu ce mouvement avant nous. Il n'y a qu'à voir la réussite du Mas Amiel, tenu par l'ancien patron des surgelés Picard pour s'en convaincre.

En finir avec une forme de ségrégation

Il faut donc aller beaucoup plus loin dans les échanges avec l'Université, et permettre à ceux qui se préparent actuellement à passer un Master de Droit, une Licence de Gestion ou une école de commerce, d'apprendre en parallèle un métier de l'artisanat. Il faut aller à la rencontre de ces étudiants pour mesurer à quel point les métiers auxquels ils se destinent leur paraissent abstraits. Il y a pourtant, à coup sûr dans le lot, des femmes et des hommes qui seraient d'excellents repreneurs pour les entreprises de demain. Encore faut-il accepter de sortir des stéréotypes. Le monde qui se dessine ne tolèrera plus l'approximation dans la gestion d'une entreprise et la prime sera donnée à ceux qui maîtrisent le processus de production, depuis le recrutement d'un salarié jusqu'au service après-vente. Bien entendu, on continuera de trouver des professionnels issus du parcours classique de l'artisanat mais il faudra aussi compter sur des profils moins habituels. Et c'est finalement l'éternelle mission de l'artisanat que de donner du sens à la vie de ceux qui y viennent.

Damien Ribeiro

Secrétaire Général de l'UPA

page 08 du 08-01-15_Mise en page 1 06/01/15 15:15 Page1

CINEMA

La famille Bélier

France, 1 h 45. Réalisateur : Éric Lartigau. Avec Louane Emera, Karin Viard, François Damiens.

Dans la famille Bélier, agriculteurs, tous sont sourds de naissance sauf la fille. Celle-ci sert donc d'interprète tout terrain (du client au médecin) entre la langue des signes et la langue parlée. Or le prof de musique découvre la voix remarquable de Paula et entreprend de lui faire passer un concours. Cette histoire originale mais à la fin attendue, est traitée par le réalisateur sous la forme d'une comédie assez drôle (humour plutôt gros sabots), pleine de bons sentiments et surtout très sensible. Ce n'est certes pas un chef d'œuvre mais c'est le film idéal à voir en famille.

Whiplash

États-Unis, 1 h 47. Réalisateur : Damien Chazelle. Avec Miles Teller, J. K. Simmons.

Traduction du titre : coup de fouet. Andrew est choisi par le meilleur prof de son conservatoire pour être le batteur de son orchestre de jazz ultra-sélectif. Mais entre le prof caractériel et sadique et l'élève prêt à tout pour arriver, la relation est franchement orageuse. Histoire assez violente donc, avec pour bande originale les morceaux de jazz (ou morceaux de morceaux) assez enlevés que le prof fait jouer, et à vrai dire la musique est le principal protagoniste de l'affaire. Un bon film, quoique la fin soit convenue.

White god

Hongrie-Allemagne-Suède, 1 h 55. Réalisateur : Kornel Mundruczó. Avec Zsofia Psotta, Sandor Zsoter.

Le gouvernement hongrois décide un jour que seuls les chiens de race sont acceptés, et il taxe lourdement les propriétaires de chiens bâtards. S'ensuit une vague d'abandons. La jeune Lili s'entête à retrouver son cher chien expulsé par son père, chien qui, de son côté, forme avec ses congénères une bande assoiffée de vengeance. Dans le genre thriller, voici un petit bijou, finement réalisé, et dans lequel on peut lire si on le veut bien des allégories de nos sociétés. C'est incontestablement LE bon film la fin d'année 2014.

Men, women and children

États-Unis, 1 h 59. Réalisateur : Jason Reitman. Avec Ansel Elgort, Jennifer Garner.

Les histoires entrecroisées de plusieurs adolescents dans une petite ville des États-Unis. Entre lycée, jeux vidéo, amours, sport, internet, copains-copines... et parents, les dangers réels ne manquent pas et les jeunes ne sont pas forcément bien armés, ni bien protégés par leurs parents, pour y faire face. Une façon très originale, proche de la bande dessinée, pour montrer les échanges de sms et d'e-mails, un bon rythme, de très bons acteurs, voilà un film que jeunes et parents pourront voir avec plaisir et profit.

Terre battue

France-Belgique, 1 h 35. Réalisateur : Stéphane Demoustier. Avec Oliver Gourmet, Charles Mérienne.

Tandis que Jérôme est viré de son poste de responsable des ventes dans un supermarché, et cherche activement un nouveau boulot, son fils Hugo, neuf ans, est suffisamment bon au tennis pour être pris dans une section sport-études. Sur une histoire vraie, ce film retrace le parcours d'une famille d'aujourd'hui. Qu'est-ce que la réussite ou la performance ? À quel prix les obtenir ? À quoi servent-elles ? Graves questions abordées simplement et efficacement.

Chasse : petit à petit, les femmes prennent les armes

Si la chasse reste une activité très masculine, une dizaine de femmes se lancent chaque année dans l'aventure en passant leur permis dans les Pyrénées-Orientales. Une initiative pas toujours suivie d'adhésions concrètes à une association, mais qui amorce une lente évolution sociologique.

Des adhérentes aux associations de chasse, autour du président de la Fédération départementale des chasseurs des P.-O., Alain Esclopé, et de la présidente du Conseil Général des P.-O., Hermeline Malherbe.

"CHASSEUR" ? "Chasseuse" ? La chasse, chez les femmes, est une pratique si peu inscrite dans les mœurs que le terme juste pour les désigner est peu connu... Depuis Diane, car c'est bien *"chasseresse"* qu'il convient de dire. Pourtant, il se pourrait, session de permis après session de permis, que les femmes prennent les armes et modifient doucement le profil habituel des associations de chasse. *"Nous avons environ 1 % de femmes au sein de nos adhérents"*, explique Nathalie Gilaberte, chargée de mission à la Fédération départementale des chasseurs des P.-O. et elle-même chasseresse. *"C'est à dire, une petite centaine sur 10 000 chasseurs. Ces effectifs sont plutôt en augmentation. Bien sûr, c'est très léger. Mais il y a de plus en plus de femmes qui passent le permis, au moins deux à chaque session, soit dix par an"*. Le profil type de la chasseresse ? *"Il n'y en a pas. Nous en avons de tous les âges et de tous les milieux socio-professionnels. Mais souvent, ce sont des femmes dont le mari ou le père est chasseur, qui partagent leur passion et les ont souvent accompagnés. Un jour, elles décident de franchir le pas"*.

Une passion en famille

C'est un peu le cas de Christelle Legros, une jeune femme de 24 ans, passionnée de chasse au gros gibier. *"C'est mon beau-père qui chassait. Il devait m'emmener avec lui, mais il est décédé. Alors j'ai passé le permis et je me suis lancée toute seule. Je me suis inscrite à l'ACCA de Céret. À Céret, je chasse le sanglier, le mouflon, le chevreuil. J'ai la chance d'être aussi invitée en Cerdagne, où je chasse le cerf, la biche, l'isard"*, explique-t-elle. Christelle travaille en ville, dans une boutique de téléphonie la semaine... Difficile d'imaginer cette jeune femme féminine avec tenue de chasseur, bardas sur le dos et fusil à l'épaule ! Pourtant, elle y consacre tous ses dimanches et lundis. *"Non, la femme qui chasse n'est pas forcément un ours !"* confirme, sourire en coin, Nathalie Gilaberte. *"Elle peut aller faire du shopping le samedi et chasser le dimanche !"*. Christelle, pour sa part, est passionnée de chasse pour plusieurs raisons : *"je suis très « montagne ». J'aime la forêt, les promenades. J'aime aussi la convivialité du groupe, c'est comme une deuxième famille. Et j'aime bien l'approche. C'est le respect de la nature. Bien sûr, on tue le gibier, mais c'est mieux que de manger de la viande sous vide achetée au supermarché ! Et au delà du trophée, on apprend à connaître l'environnement, on recycle, on joue notre rôle en régulant la nature"*. Malgré tout, l'arrivée dans un monde d'hommes n'est pas toujours aisée.

"Marcher pendant 5 h, porter le gibier comme tout le monde et le dépecer"

"La moitié des femmes qui passent le permis ne valident pas ensuite : elles n'intègrent pas d'association. C'est compliqué, d'accéder à un territoire, de « s'imposer »" explique Nathalie Gilaberte. Dans certaines associations, les femmes sont chouchoutées et le paternalisme peut être rassurant... Dans d'autres, et très souvent, il faut faire ses preuves, sans doute plus que les hommes. Christelle, pour sa part, a trouvé sa place dans cette *"deuxième famille"*, mais au début, elle a essuyé quelques remarques, du type : *"elle ne va pas tenir"* ou (étant le seul membre féminin de l'ACCA), *"une femme, ça va faire des histoires"*. Elle a passé son *"brevet grand gibier"*, une qualification que nombre de chasseurs n'ont pas, et qui permet de pousser ses connaissances sur la chasse et la montagne. Un brevet qu'elle n'aurait peut-être pas jugé indispensable de passer si elle avait été un garçon, admet-elle. Mais, surtout, le respect vient sur le terrain : *"Quand je chasse en Cerdagne, et surtout en approche, il faut compter au moins cinq heures de marche, en terrain très pentu, avec une arme et le sac à dos. Quand il est tué, il faut porter le gibier comme tout le monde et le dépecer ! Pour ce type de chasse, il faut avoir une bonne condition physique"*.

Travail d'image

Aujourd'hui, certaines femmes prennent même des responsabilités : *"il y a trois ans, on a récompensé pour leur investissement les trois femmes qui étaient présidentes d'ACCA dans le cadre du Trophée de chasse durable du Conseil Général"* explique Nathalie Gilaberte. Le président du Conseil Général, Christian Bourquin, les avait également sollicitées pour initier des actions en faveur de la féminisation de la chasse. *"De là est parti un projet des fédérations de chasseurs de la région, avec l'appui du Conseil Régional, avec la création d'associations « Chasse au Féminin ». Dans notre département, cette création est en cours. Nous avons quelques femmes très dynamiques et passionnées. Il peut être intéressant de les mettre autour d'une table"*. La femme pourrait bien être l'avenir du chasseur, drainant une image plus moderne et respectueuse de l'environnement. Christelle le remarque : *"quand je parle avec des anti-chasse, certains ont la critique plus facile du fait que je sois une femme. Mais d'autres se montrent surpris et curieux... Dans ce cas, un dialogue s'établit, et il y a plus de compréhension"*.

Fanny Linares

Page 09 du 08-01-15_Mise en page 1 06/01/15 15:33 Page1

Précisions sur le sentier à l'hydraulique agricole et à la gestion des canaux d'irrigation

Les Associations syndicales autorisées de canaux doivent se conformer aux nouvelles règles nationales et européennes pour obtenir des subventions.

Au préalable, les responsables de canaux doivent :

1) Faire réaliser une étude préalable d'optimisation de la ressource en eau, en fonction des besoins réels, identifiés et à une échelle territoriale (par exemple c'est ce que le Pays vallée de l'Agly a réalisé en amont et en aval du barrage sur l'Agly).

2) Être en conformité avec la loi, c'est-à-dire avoir des statuts actualisés et de préférence la recherche d'une mutualisation de gestion administrative, le paiement des redevances à l'Agence de l'eau et le respect des débits réservés fixés par la DREAL.

3) Enfin, il faut que d'une part l'investissement réalisé (remise en état des canaux pour éviter les fuites et déperditions d'eau) génère une économie d'eau, et d'autre part que la destination de l'eau sont bien démontrée comme bénéficiant à l'agriculture.

Des cofinancements qui peuvent atteindre 80 % du montant hors taxe peuvent être obtenus du Conseil Général, de la Région, de l'Europe (à travers le FEDER) et de l'Agence de l'eau.

Pour 2014 le programme départemental de soutien à l'hydraulique agricole concerne :

- l'ASA du Canal de la Plaine (La Tour de France) avec l'irrigation sous pression du vignoble de Planèzes à Cases de Pène - Calce pour 1 186 000 euros de travaux ;

- une étude préalable pour l'irrigation de 200 hectares de vignes sur les communes de Baixas, Peyrestortes, Espira de l'Agly (montant 31 050 € subvention Conseil Général : 8 228 € (26,50 %) ;

- des travaux de réparations sur d'autres canaux : ASA des Albères, ASA de St Jean Pla de Corts, ASA de Palau. Le tout pour 154 729 euros.

Le programme 2015 devrait voir se poursuivre les efforts sur la remise en état des canaux d'irrigation, véritable

richesse patrimoniale de notre département qu'il convient de protéger et de remettre en état.

Aussi bien pour les besoins des jardins familiaux, financés par le Conseil Général et attribués aux familles les plus modestes, que pour mettre enfin en œuvre une diversification agricole, seule alternative aux friches, l'hydraulique agricole reste absolument indispensable.

Pierre Estève
vice-président du Conseil Général chargé de l'Agriculture et de la Forêt

MSA

Le matériel de vote MSA début janvier dans vos boîtes aux lettres

Pour la première fois, les adhérents de la MSA pourront voter en ligne sur une plateforme de vote dédiée et sécurisée : **www.jevoteenligne.com/msa2015**

Pour cela, ils doivent utiliser l'identifiant et le mot de passe inscrits en haut du courrier reçu début janvier avec le matériel de vote. La procédure est simple : l'électeur se connecte à l'aide de son identifiant à la plateforme de vote : www.jevoteenligne.com/msa2015 puis, selon son collège, choisit ses représentants parmi les candidats ou les listes de candidats qui se présentent dans son canton. Une fois son choix effectué, l'électeur saisit son mot de passe et valide son vote. Un accusé de réception confirmant son vote lui est ensuite fourni.

Le vote par correspondance sera également possible. Les adhérents recevront également des bulletins et enveloppes de retour.

Les adhérents recevront le matériel de vote par voie postale autour du 12 janvier.

À défaut, s'ils ne reçoivent pas ces documents ou les égarent, ils pourront contacter leur MSA au 04 68 55 11 66 pour obtenir, en fonction des dates, leurs codes internet.

Page 10 du 08-01-15_Mise en page 1 06/01/15 15:35 Page1

Cotations bovine et ovine d'octobre à décembre

Viande bovine

Les dernières cotations du début du mois de décembre révèlent quelques variations par rapport au début de l'automne. Les vaches françaises sont les seules à suivre les tendances du mois d'octobre, à savoir une diminution des cours de l'ordre de 3 à 4 % sur les derniers mois, franchissant le seuil des 3 € le kg de carcasse et atteignant 2,97 €. On assiste d'ailleurs depuis le 2e semestre de l'année à une diminution brutale des cotations des vaches, avec une perte d'environ 50 centimes d'euros en pratiquement 6 mois. Les broutards parviennent quant à eux à se stabiliser sur les derniers mois. En effet, les broutards (Ch U 450 kg) qui étaient à 2,29 €/kg il y a 2 mois ont stoppé leur chute à l'heure actuelle à 2,24 €. On notera toutefois l'inversion du cours des jeunes bovins (U3) durant le mois de novembre, qui passent de 3,82 à 3,91 €/kg carcasse en un mois, soit une augmentation de 3 %. Cette tendance s'est d'ailleurs également ressentie dans les pays européens voisins.

Concernant les volumes d'abattage, la tendance de cette fin d'année est similaire à celle des derniers mois, c'est-à-dire des volumes inférieurs à ceux de 2013. On pourra cependant remarquer que les volumes abattus de vaches de type laitier sont dans une très bonne dynamique par rapport à l'an dernier. Malgré un début d'année un peu morose, le nombre de têtes abattu entre octobre et novembre est supérieur à 2013 de plus de 10 %, ce qui amène à un cumul annuel supérieur de 4 % par rapport à 2013. Au final, sur les 9 derniers mois, mis à part les volumes de JB qui sont inférieurs de 2 % par rapport à 2013, les volumes d'abattage de bovins français sont supérieurs à ceux de l'an dernier.

Au niveau du commerce extérieur, les données de septembre montrent qu'il y a une diminution des exportations, aussi bien en jeunes bovins finis, maigres ou viande fraîche. Le cas le plus marquant concerne les JB finis, où au mois d'août le recul par rapport à 2013 était de 4 %, et qu'au mois de septembre il chute à 11 % ! Les bovins maigres, dont le nombre d'animaux exportés était dans le premier semestre légèrement au dessus de celui 2013, est désormais inférieur d'environ 1 %, avec 674 500 têtes.

Viande ovine

Les dernières cotations du mois de décembre, portant sur le mois de novembre, montrent clairement que les indicateurs économiques du prix à la production en France sont en progression, de l'ordre de 5 % en moyenne, par rapport au mois d'octobre. Sur la période d'octobre et novembre, le prix moyen est à un niveau identique à celui de l'an dernier à la même période, à un peu plus de 6,50 € le kg. Interbev explique cela par plusieurs phénomènes : *"En France, la tension sur les disponibilités en agneaux continue de soutenir les cours. Au niveau mondial, alors que la production de viande d'agneau recule en Nouvelle-Zélande avec - 38 % en volume par rapport à l'an dernier à la même période, elle continue sa progression outre-Manche. La hausse des abattages a toutefois été plus faible que prévu ces derniers mois et de nombreux agneaux restent encore à sortir au Royaume-Uni".*

Interbev LR

Cotations Interbev décembre 2014

COTATIONS ENTRÉE ABATTOIR (HEBDO)

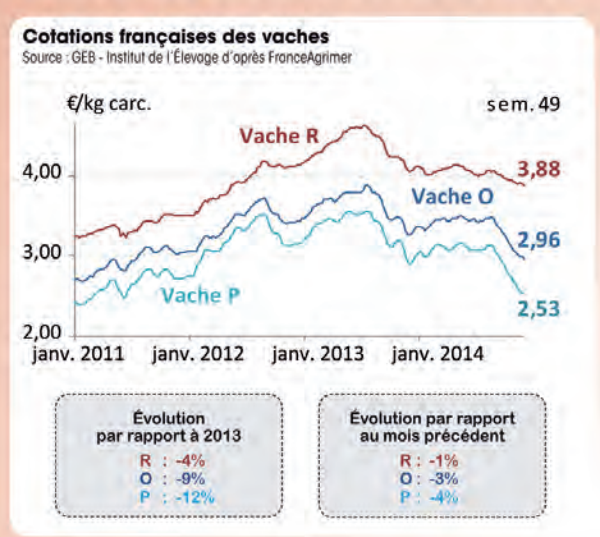

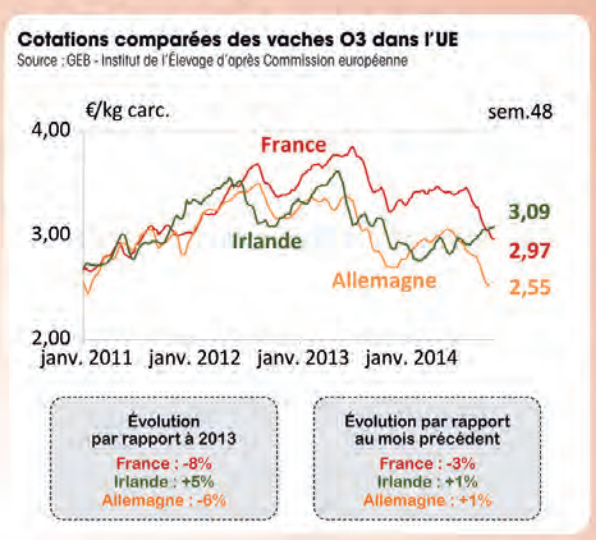

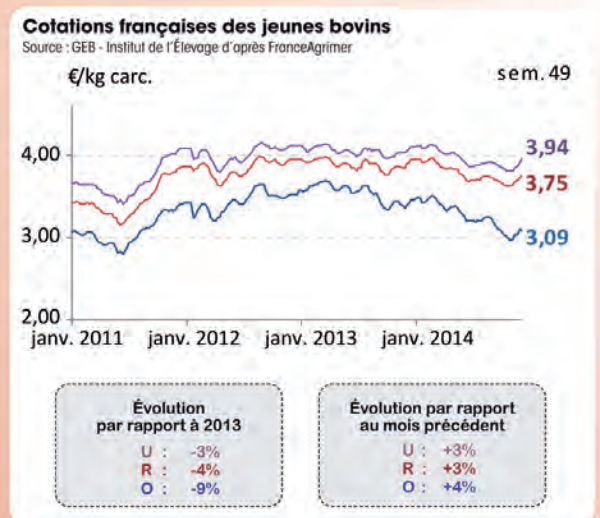

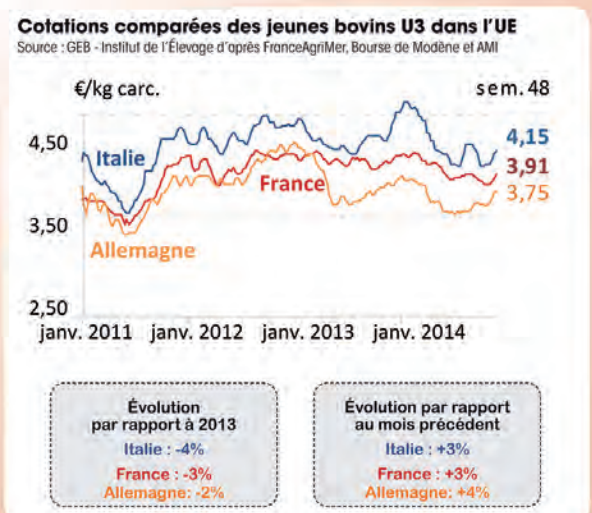

COTATIONS BOVINS MAIGRES (HEBDO)

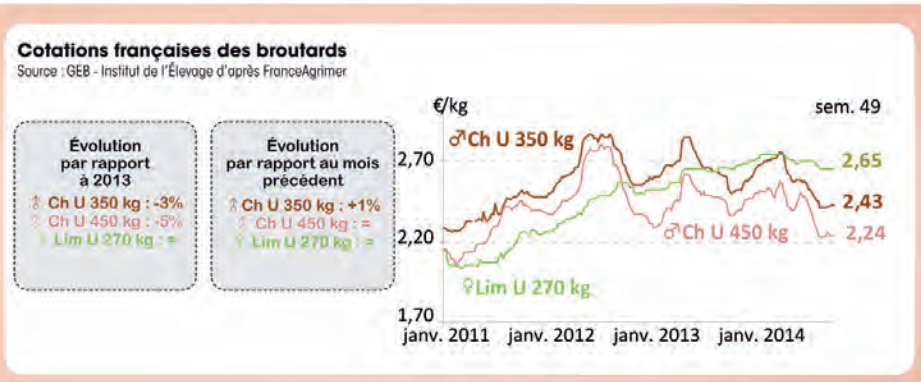

page 11 du 08-01-15_Mise en page 1 06/01/15 15:23 Page1

150 ans de Saint Louis de Gonzague : l'appel au monde agricole et artisanal

À l'aune du renouveau suscité par la mobilisation des parents d'élèves, des enseignants et de tous ceux qui, un jour ou l'autre, sont venus *"apprendre"* à Saint Louis de Gonzague, cet établissement prestigieux, qui a toujours emprunté à l'exigence et à la solidarité, s'apprête donc à fêter son siècle et demi d'existence. Avec, entre la refonte de l'enseignement catholique décidée en 1968 et aujourd'hui, un effectif qui évolua de 500 à 2050 élèves.

Michel Florenza, ancien directeur adjoint, et André Baltus, directeur de St Louis de Gonzague

DES élèves nombreux à provenir du monde agricole du fait de l'internat qui répondait aux problèmes de l'isolement. Mais aussi, car comme l'explique André Baltus, directeur de cet établissement, l'enseignement dispensé correspond à une attente sociétale : *"Avec 150 enseignants et 50 encadrants, nous disposons d'une unité scolaire sectorisée adaptée en fonction de l'âge. Avec un internat de 70 places équipé de chambres à deux lits et ouvert aux lycéennes depuis cette année. Un concept éducatif qui suppose considération, confiance, respect et motivation. Sans aller jusqu'à parler d'obligation de résultat, le profil d'enseignement général dispensé à Saint Louis contraint l'élève à disposer d'un certain niveau au moment de son accession en seconde. Chaque année, nous recevons 270 demandes pour 170 places dont 140 sont retenues parmi les troisièmes à Saint Louis. À ce titre, nous effectuons un travail d'anticipation qui permet, le cas échéant et en concertation avec les familles, d'orienter les élèves vers d'autres établissements. Et ce, même si beaucoup restent à Saint Louis avec, pour certains, un séjour qui aura débuté dès l'âge de 3 ans et qui se sera terminé à leur majorité."*

Matériaux, outils et savoir-faire bienvenus

Des élèves qui n'ont donc pas oublié Saint Louis de Gonzague et un anniversaire où ils sont invités à soutenir l'institution. Laquelle prévoit le mercredi 20 mai, à 20 h, un spectacle visant à célébrer ses 150 ans au théâtre de l'Étang à Saint-Estève. Ainsi que les vendredi 29, samedi 30 et dimanche 31 mai un week-end entièrement dédié aux diverses manifestations officielles et festives liées à cet anniversaire exceptionnel. Pour avancer au mieux dans les préparatifs, la direction et les responsables de Saint Louis de Gonzague sollicitent la bonne volonté de tous. Ils recherchent à ce titre des sponsors ou des entreprises pouvant fournir des matériaux et prêter des outils afin de finaliser la réalisation et le financement de chacune des manifestations prévues.

Un hymne, des images, des musiciens

Un hymne de Saint-Louis a déjà été composé par M. Picamal et la constitution d'un orchestre pour l'interpréter est en cours. Sont à ce titre bienvenus les musiciens professionnels ou amateurs. L'institution recherche également des anciens élèves ou du personnel de l'établissement susceptibles d'évoquer une partie de l'histoire de Saint Louis en confiant parfois, tout simplement, une anecdote. Toute personne possédant des documents d'archives ou photographies est invitée à se rapprocher de l'établissement. Autant de témoignages pouvant être exposés avec l'accord du propriétaire, y compris en version numérisée. Un mini musée est également prévu, où seront présentés divers objets provenant de l'établissement et porteurs de souvenirs pour leur propriétaire : bulletins, manuels ou matériel scolaire, diplômes, blasons… Une galerie de portraits des personnalités remarquables ayant effectué une partie de leur scolarité à Saint-Louis de Gonzague sera aussi constituée. Toute information concernant cette recherche est également la bienvenue.

Des objets, des témoignages, la mode, une cuvée

Dans le même esprit, l'institution recherche des tables, des pupitres, des chaises, du mobilier et des objets pouvant permettre de reconstituer une ancienne salle de classe. Un défilé de mode à travers l'histoire des 150 ans est également envisagé avec, si possible, l'intervention de couturières, de couturiers, de coiffeuses ou de coiffeurs. Également sollicités, les viticulteurs qui peuvent fournir du vin afin d'élaborer une cuvée spéciale 150 ans. Et, bien sûr, dans le cadre des travaux d'entretien, d'élagage et de rénovation des espaces verts, toutes les bonnes volontés agricoles qui peuvent intervenir avec leur matériel. Un projet ambitieux qui nécessite une très forte mobilisation digne de la réputation de solidarité dont bénéficie l'institution Saint-Louis de Gonzague depuis sa création en 1865.

J-PP

Contact : 04 68 61 23 91
150ans@gonzague.com

PAC, la FNB vient expliquer ses démarches

Dans le cadre de sa tournée régionale, la FNB (Fédération nationale bovine) était reçue à Toulouse le jeudi 11 décembre par les Fédérations régionales Aquitaine, Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées.

AU menu, la rétrospective des actions syndicales, le contexte de marché sur l'année passée et les prévisions pour l'année à venir. Un sujet était également très attendu : la réforme de la PAC et notamment le sujet de la PMTVA.

Pierre Vaugarny, le secrétaire général, est revenu sur une année difficile (pression de l'aval, incidences de l'embargo russe…) avec une baisse des prix à la production dès le printemps sur certaines races. La FNB avait incité ses sections départementales à s'impliquer dans des actions coup de poing. *"Ces actions ont permis de démontrer des dérives inqualifiables sur l'étiquetage !"* a tempêté Cédric Mangin, président de la section engraissement à la FNB, déplorant que la RHD se serve de l'image des éleveurs français pour assurer leur promotion, quand ils s'approvisionnent majoritairement à l'étranger. *"Sans votre implication locale, nos interventions à Paris, pour dénoncer la banalisation de l'origine notamment, seraient inaudibles"* a précisé le secrétaire général.

Le président, Jean-Pierre Fleury, s'est exprimé sur l'année à venir qui sera décisive : *"Au-delà de la crise que nous traversons aujourd'hui, il faut se préparer à une mutation de notre métier"*. La FNB a demandé un audit, *"il faut avoir des réponses sur la rentabilité de la filière, il faut qu'on se réapproprie notre avenir, qu'on repose les fondamentaux de notre métier dans le contexte de la mondialisation"*. Il propose aussi que soient organisés, dans chaque région, lieu incontournable des décisions, des états généraux de l'élevage.

Les élus du Languedoc-Roussillon étaient venus nombreux pour entendre les arguments de leur fédération nationale pour défendre sa position sur la PAC, notamment au sujet de la PMTVA, sur lequel le le président de la FNB a expliqué que les discussions se poursuivaient avec le ministère.

Après une négociation intense pour en conserver le montant, la FNB a défendu un seul et même principe de fond, celui des vaches productives.

FDSEA

Page 12 du 08-01-15_Mise en page 1 06/01/15 15:37 Page1

AUDE

Mardi 13 janvier :
"La réduction d'intrants en viticulture en zone de captage prioritaire"

La Chambre d'Agriculture de l'Aude et le CDA du Minervois, avec la participation de l'agglo de Carcassonne, vous invitent à une demi-journée d'information le mardi 13 janvier 2015 à la mairie de Rieux Minervois, à 14 h 30 sur le thème : *"Réduction d'intrants en viticulture".*

14 h 30 : accueil des participants par J. Ferrand, président du CDA du Minervois.

• Définition du programme éco-phyto 2018 (Nicolas Sourd, CA 11).

• Présentation de l'aire d'alimentation du captage de La Redorte et ses conséquences pour l'agriculture de la zone (Magali Lobre, Agglo de Carcassonne ; Frédéric Prigent, CA11).

• Rappel sur les bonnes pratiques de pulvérisation (Julien Lion, CA11).

• Présentation par les firmes phytosanitaires de leurs spécialités commerciales pouvant jouer sur la réduction d'intrant :

- BASF, Mme Amparo Berengué ;
- Bayer, M. Guillaume Imbs ;
- Dupont, M. Louis Hoegeli ;
- Dow Agroscience, M. Patrick Hernandez ;
- Syngenta, M. Jean Litoux.

Dans un souci d'organisation, veuillez vous inscrire avant le 10 janvier 2015 auprès de François Boyer au 06 70 75 98 62 ou par mail à : françois.boyer@aude.chambagri.fr

l'agri...

77, av. Victor Dalbiez - 66027 PERPIGNAN cedex
Tél. : 04 68 85 02 02 - Fax : 04 68 85 24 25
CCP 557-62G Montpellier
e-mail : journal@lagri.fr

Hebdomadaire édité par la S. A. L'AGRI
77, av. Victor Dalbiez - 66027 PERPIGNAN cedex
au capital de 38 200 €

PDG, directeur de la publication : Michel Pratx
Rédacteur en chef : Jean-Paul Pelras
jpmcpelras@gmail.com
Secrétariat - Publicité - Abonnement : Julie Xatart
Maquette : Éric Marotte
ericmarotte@lagri.fr

CPPAP : n° 0419 T 87896,
ISSN 0761.3768

Imprimerie SALVADOR
66200 ELNE

Le journal est habilité à recevoir des annonces légales et judiciaires pour le département des Pyrénées-Orientales

AVIS

AVIS DE CONSTITUTION

Au terme d'un acte sous seings privés, le 11/12/2014 il a été constitué une société à responsabilité limitée au capital de neuf cent euros (900 €) présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : PEINTRE DES PYRÉNÉES ORIENTALES 66

Capital : neuf cent euros (900 €) divisé en 100 parts sociales de 9 € chacune, entièrement souscrites et libérées.

Siège social : 5 rue Ludovic Massé 66450 POLLESTRES.

Durée : 99 ans, à compter de son immatriculation au RCS

Objet : Tous travaux de peinture en bâtiment et tout ce qui se rattache directement ou indirectement à l'objet social

Gérance : Monsieur Jean Charles GUIX, demeurant 143 avenue de la Libération 66700 ARGELES SUR MER a été nommé en qualité de gérant pour une durée indéterminée.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PERPIGNAN.

Pour avis, la gérance.

EARL FILLOLS
Exploitation agricole à responsabilité limitée
au capital de 30 489,80 euros
17 rue Saint Michel - 66380 PIA
383 047 750 RCS PERPIGNAN

Du procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 1er décembre 2014 il résulte que la société est transformée en SCEA et est dotée de ses nouveaux statuts à compter de ce jour.

Cette transformation n'entraîne pas la création d'une nouvelle personne morale ; les dispositions suivantes donnent lieu à publicité :

Forme : Société Civile d'Exploitation Agricole (SCEA)

Dénomination : FILLOLS

Capital social : le capital social a été réduit de la somme de 89,80 € pour le porter à la somme de 30 400 € par diminution de la valeur nominale de la part sociale de 152,45 € à 152 €, puis a été augmenté d'une somme de 20 368 euros en numéraire pour le porter de 30 400 € à 50 768 €, par création de 134 parts sociales d'une valeur nominale de 152 € chacune.

Durée : jusqu'au 29 Septembre 2110 ;

Démission de Madame Marie-Madeleine de ses fonctions de gérante à compter du 1er décembre 2014

Monsieur Laurent FILLOLS, demeurant 6 rue des Tilleuls à PIA (66380) est nommé gérant à compter du 1er décembre 2014 pour une durée illimitée.

Cessions de parts : toute cession de parts est soumise à agrément.

Les statuts modifiés sont déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Perpignan.

Pour avis, la gérance

LOS PALAUS PÉLISSIER FRÈRES
Société civile d'exploitation agricole
Au capital de 87 120 euros porté à 212 960 euros
Siège social : Route de Thuir, 66170 MILLAS
434 778 148 RCS PERPIGNAN

L'assemblée générale extraordinaire du 23 décembre 2014 a décidé d'augmenter le capital social de 125 840 € par l'incorporation directe de réserves au capital pour le porter à 212 960 €.

L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis, la gérance

SCP Philippe NICOLAS, notaire à St Paul de Fenouillet
66220, avec annexe à Latour de France 66720

CHANGEMENT DE GÉRANT

Suivant acte reçu par Maître Philippe NICOLAS, notaire associé de la SCP "Philippe NICOLAS", titulaire d'un Office notarial à St Paul de Fenouillet, Latour de France (66) le 23/12/2014,

Les associés de la société dénommée SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE STOCKBOX 66, dont le siège est à St-Genis-des-Fontaines, lieudit "La Teuleria" Lot 5 du Lotissement Parc d'Activités de la Tuilerie, immatriculée sous le numéro SIREN 794 947 747 au RCS de PERPIGNAN :

Ont nommé comme co-gérants de cette société : Madame Sylvie BLONDEAU, demeurant à SAINT-ANDRÉ (66690) 8 rue de Madeloc, avec limitation d'une durée de 3 ans en remplacement de Monsieur Lucien BLONDEAU, démissionnaire.

En conséquence, ladite société sera à compter du 31/12/2014 gérée par Madame Sylvie BLONDEAU et M. Gilles BEVE.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis, Maître Philippe NICOLAS

ON EST MIEUX ICI QU'À FONT-ROMEU
SCI au capital de 152,00 Euros
Impasse Roselande, 66760 Angoustrine
434 439 311 R.C.S. Perpignan

MODIFICATION

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 21 décembre 2014, il a été pris acte de changer la dénomination de la société, à compter du 21 décembre 2014, pour Les bains d'Angoustrine.

Mention en sera faite au Registre du commerce et des sociétés de Perpignan.

ERRATUM

Dans l'avis de constitution paru dans L'AGRI n°3448 du 25 décembre 2014, il convient de lire : "Dénomination : TAXI TABARY SAS" en lieu et place de "TAXI TABARY" comme indiqué par erreur.

CLB
SARL au capital de 1 000 euros
Siège : 30 rue Manolo Valiente, 66650 BANYULS SUR MER
514 425 784 RCS PERPIGNAN

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30/11/2014, il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société à compter du 30/11/2014. Mme Colette SABARLY, demeurant 72 boulevard Saint Marcel, 75005 PARIS, a été nommée en qualité de liquidateur. Le siège de la liquidation a été fixé au siège social de la société.

Aux termes de l'assemblée générale ordinaire en date du 30/11/2014, les associés ont approuvé les comptes de la liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur, et prononcé la clôture de la liquidation.

La société sera radiée du RCS de PERPIGNAN.

Sarl AGUA LIMON
SARL en liquidation au capital de 7 622 euros
9 RUE DUGOMMIER - 6600 PERPIGNAN
N° SIREN 423 047 455

Les associés, après avoir entendu le rapport de liquidateur, ont :

- Approuvé les comptes de liquidation ;
- Donné quitus au liquidateur demeurant : 9 rue Dugommier 66000 PERPIGNAN et déchargé ce dernier de son mandat ;
- Prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 15 décembre 2014.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Perpignan.

Pour avis

LEGIPOLE CONSEIL
S.C.P. VERGELLY - RIVES - DALMAU
Société Civile Professionnelle d'Avocats
Tecnosud 2 - 80, rue James Watt - 66100 PERPIGNAN

GIE IMAGERIE MÉDICALE DE CANET
Groupement d'intérêt économique - Capital : 9 000 €
Siège social : L'Atrium - 12, rue Haroun TAZIEFF
66140 – CANET EN ROUSSILLON
RCS PERPIGNAN : 451 988 729 - SIRET : 451 988 729 00013

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ

Du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 3 décembre 2014, il résulte que le GIE a été déclaré dissous amiablement à compter du 31 décembre 2014.

Monsieur Philippe GUIRY, demeurant à TOULOUGES (66350), 2, rue Pierre Bonard a été nommé liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'actif et payer le passif.

Le siège de la liquidation est fixé à CANET EN ROUSSILLON (66140), l'Atrium, 12, rue Haroun Tazieff.

Les formalités de dépôt et de publicité seront effectuées au Greffe du Tribunal de Commerce de PERPIGNAN.

Pour avis

LEGIPOLE CONSEIL
S.C.P. VERGELLY – DALMAU - DARIO
Société Civile Professionnelle d'Avocats
Tecnosud 2 - 80, rue James Watt - 66100 PERPIGNAN

SCI RADIOPOLE IV
Société civile - Capital : 1 800 €
Siège social : Lieudit Médipole
Chemin du Mas Anglade - 66330 CABESTANY
RCS PERPIGNAN : 793 769 050 - SIRET : 793 769 050 00014

Du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 17 novembre, il résulte que le capital social fixé à MILLE HUIT CENTS EUROS (1 800 €) a été augmenté d'une somme de CENT EUROS (100 €) pour être porté à MILLE NEUF CENTS EUROS (1 900 €), par la création et l'émission de DIX PARTS (10) nouvelles de DIX EUROS (10 €) chacune.

Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Les formalités de dépôt et de publicité seront effectuées au Greffe du Tribunal de Commerce de PERPIGNAN.

Pour avis

SCEA ESCARGOT 66
Chemin d'ORTAFFA - 66690 PALAU DEL VIDRE
RCS PERPIGNAN 449 891 159

MODIFICATIONS

Suite à l'AGE en date du 28/12/2014, il a été décidé des modifications suivantes :

- de nommer Madame POIBLAUD Jeanne, demeurant 1 bis Route de Saint Nicolas, 49650 BRAIN-SUR-ALLONNES en qualité de gérante en remplacement de Madame THEURIAU Annick, démissionnaire ;
- la forme sociale anciennement Société civile d'exploitation agricole (SCEA) devient Société civile immobilière (SCI)
- la nouvelle forme de la société entraine la modification de l'objet suivante : "achats, ventes, locations de biens immobiliers".

Pour avis, la gérance

Page 13 du 08-01-15_Mise en page 1 06/01/15 15:41 Page1

safer

Service des P.-O. :
Tél : 04 68 51 91 91

Publication effectuée en application des articles L 143-3 et R 142-3 du code rural

APPEL A CANDIDATURES

Les personnes intéressées sont priées de déposer leur candidature par écrit à la SAFER LR, service des P.-O. dans les 15 jours de la date de parution du présent journal.

La SAFER se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

Cmne de CASTELNOU :

38 a 57 ca - Pla de Railla : A-28-29-947[27] (sans bâtiment)

Classement au POS (PLU) : ZONE : A du PLU

Cmne de LAROQUE DES ALBERES :

21 a 87 ca - Mas d'en Costa : AC-7-12 (sans bâtiment)

Classement au POS (PLU) : ZONE : A du PLU

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 25/01/2015** à Safer Languedoc-Roussillon, département des Pyrénées Orientales Maison de l'Agriculture 19, avenue de Grande Bretagne 66025 - PERPIGNAN Cedex. Tél. : 04 68 51 91 91.

DES HOMMES, DES TERRES, DES PROJETS

Me Alain GARRIGUE - Me Marc DENAMIEL
Me François GARRIGUE, NOTAIRES

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maitre Alain GARRIGUE, Notaire associé de la Société Civile Professionnelle "Alain GARRIGUE, Marc DENAMIEL et François GARRIGUE, Notaires associés", titulaire d'un Office notarial dont le siège social est à ARLES SUR TECH (Pyrénées Orientales), 22, avenue Alzine Rodone, avec bureau annexe à PRATS DE MOLLO LA PRESTE (Pyrénées Orientales), Le Foiral, soussigné, le 22 décembre 2014, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale au conjoint survivant, par :

Monsieur Antoine RUIZ, retraité, et Madame Jeannine Josette Jacqueline CASTELL, sans profession, son épouse, demeurant ensemble à REYNES (66400) Le Mas Trilles, Monsieur est né à OTIVAR (ESPAGNE) le 25 janvier 1951, Madame est née à PERPIGNAN (66000) le 8 juin 1952. Mariés à la mairie de CERET (66400) le 19 juin 1971 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu â cet effet.

Pour insertion, le notaire

CONVOCATIONS

CAVE COOPÉRATIVE DE COLLIOURE LE DOMINICAIN

Les adhérents de la cave coopérative de Collioure sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le **vendredi 16 janvier 2015 à 17 heures** au centre culturel, rue MICHELET à COLLIOURE, afin de délibérer de l'ordre du jour suivant :

1/ Rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2013-2014.
2/ Rapport des commissaires aux comptes.
3/ Examen et approbation des comptes.
4/ Quitus des administrateurs.
5/ Indemnités compensatrices du temps passé et des déplacements des administrateurs.
6/ Affectation à donner aux résultats.
7/ Renouvellement d'administrateurs.

Les adhérents ont la faculté de prendre connaissance au siège social à partir du quinzième jour précédent l'assemblée, des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes ainsi que du bilan et du compte de résultat 2013-2014 soumis à l'assemblée générale.

Les sociétaires candidats au mandat d'administrateurs, sont priés de poser leur candidature par lettre recommandée avec accusé de réception dix jours francs avant la date de la réunion.

Le président, Francis POUS

SCV Les Vignobles de Constance & du Terrassous
BP 32 - 66302 TERRATS
SIRET 776 209 819 00015

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Nous vous prions de bien vouloir assister à l'assemblée générale ordinaire de notre société qui aura lieu à la Salle des fêtes de Terrats **vendredi 23 janvier 2015 à 17 heures 30**.

Ordre du jour :
- Rapport du conseil d'administration de la campagne 2013-2014
- Rapport du commissaire aux comptes
- Approbation des comptes, affectation du résultat
- Quitus aux administrateurs
- Renouvellement du tiers sortant du conseil d'administration
- Indemnisation compensatrice de temps passé
- Vote des résolutions
- Questions diverses.

Les adhérents ont la possibilité de prendre connaissance des documents relatifs à l'objet de l'assemblée générale à partir du quinzième jour précédent l'assemblée.

Pour le conseil d'administration, le president : MAURAN Patrick

SCV VIGNOBLES DOM BRIAL
Avenue Maréchal Joffre - 66390 BAIXAS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Les adhérents de la Société coopérative sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le **mercredi 28 janvier 2015 à 17 heures 30** au siège social de la SCV Vignobles DOM BRIAL.

Ordre du jour :
1 - Rapport du conseil d'administration sur les opérations arrêtées au 31/07/2014
2 - Rapport des commissaires aux comptes sur cet exercice du 01/08/2013 au 31/07/2014
3 - Approbation de ces comptes, affectation du résultat et quitus au conseil d'administration
4 - Indemnisation compensatrice de temps passé pour le conseil d'administration
5 - Vote des résolutions
6 - Renouvellement du tiers sortant du conseil d'administration
7 - Renouvellement des commissaires aux comptes

Les rapports du conseil d'administrution et des commissaires aux comptes ainsi que le bilan et le compte de résultats sont à la disposition des sociétaires au bureau de la cave.

Le président, Roger TORREILLES

LES VIGNERONS DU VALLESPIR
SIRET 776 136 004 00012 RCS PERPIGNAN

Les associés coopérateurs de la société coopérative agricole de vinification Les Vignerons du Vallespir sont convoqués en assemblée générale au Complexe des Echards - Salle Joan Cayrol- à Le Boulou, le **lundi 26 janvier 2015 à 18 heures**.

L'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire sera le suivant :
1) Rapport du conseil d'administration sur l'exercice clos le 31 juillet 2014
2) Rapport du commissaire aux comptes
3) Examen, approbation des comptes et quitus aux administrateurs
4) Affectation des résultats
5) Renouvellement du tiers sortant du conseil d'administration
6) Approbation des conventions réglementées.

Les associés ont la faculté de prendre connaissance au siège social, à partir du 15e jour précédant l'assemblée générale, des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes, des comptes annuels et des résolutions proposées.

Le conseil d'administration

TARIFS ANNONCES

• Tarifs pour les abonnés (internet + journal) :

10 € TTC pour 1 semaine ;
20 € TTC les 3 semaines

• Tarifs pour les non abonnés (internet + journal) :

14 € TTC pour 1 semaine ;
28 € TTC les 3 semaines

Consultez les annonces de L'Agri sur www.lagri.fr rubrique *"annonces classées"*

PETITES ANNONCES

Matériels

21980 - VENDS enjambeur SAME avec prétailleuse année 1977, 60 cv, hauteur sous chassis 140 cm : 4 000 € à débattre. Tél. : 06 75 77 72 25

21981 - VDS caisses plastique STAMP 1,50 € 320 x 550 h 120 cote int. tracteur CASE 4 RM 2140 arceau BE 10 000 €. Tél. : 06 67 47 61 65

21982 - VENDS ramasse sarments TIBIER 400 € BE rotavator HOWARD 1,30 m de travail 800 € TBE ramasse sarments FERRAL 500 € TBE. Tél. : 06 30 80 71 62

21983 - VDS prétailleuse PELLENC espal. TBE déportée. Tél. : 06 13 24 20 48

21990 - VDS canadienne 1,60 m de large - pompes corps fonte petit et gros débit - 8 tuyaux de chauffage avec 2 coudes diam. 200. Etat neuf. Tél. : 07 87 89 39 09

21991 - JA recherche matériel agricole ancien : tracteur, plate-forme et outillage. Tél. : 06 75 03 42 22

Véhicules

21986 - VENDS PEUGEOT Expert rallongé vitré HDI charge 800 kg année 2005, 144 000 km, 1re main : 5 500 €. Tél. : 06 15 20 55 23

21985 - VENDS Citroën Berlingo 2.0 HDI - An. 2003 - 265 000 Km - 5 places - Clim - ABS - Airbags - Poste CD - USB - Contrôle vierge. Prix : 3 800 €. Tél : 06 16 42 36 30

Divers

21934 - AGRICULTEUR dépt 66 vend et livre foin et paille d'avoine en balles rondes, toutes quantités. Tél. : 06 18 91 18 61 - 04 68 05 87 66

21988 - VENDS matériel agricole et parcelle de vignes Les Aspres. Tél. : 06 11 67 51 59

Demande d'emploi

21978 - TRACTORISTE expérimenté cherche emploi temps partiel flexibilité temps et période de travail. Tél. : 06 83 54 30 15

Offres d'emploi

21989 - CHERCHE équipe pour taille de pêchers. Tél. : 06 89 88 67 82

Propriétés viticoles

21979 - VDS vignes muscat petit grain Tautavel 2 ha 55 a 35 ca avec casot années 1998, 1999 et 2000. Tél. : 06 75 77 72 25

Propriétés, domaines

21984 - VENDS terrain maraîcher 6 000 m² abris de cyprès, eau, forage + le Bas-Rhône (chemin Los Padraguets, lieu dit Sainte Eugénie à Elne). Tél. : 06 83 92 80 54

Fermage et location

21987 - LOUE Céret champ mimosas 50 ares variétés Mirandole gaulois à l'arrosage + compteur électrique tonnage 3 ou 4 tonnes, prix 300 € à l'année. Tél. : 06 07 72 70 11

Droits de plantation

21766 - ACHÈTE aux meilleurs prix droits de vigne toute provenance, toute quantité. S'adresser à COMAGRI - LE GRAU DU ROI - 30240. Tél. : 09 53 11 11 88 (appel non surtaxé) ou 06 79 14 05 97

page 14 du 08-01-15_Mise en page 1 06/01/15 15:34 Page1

ENGAGEMENT DE SERVICE AFNOR CERTIFICATION www.afnor.org Conseil
AGRICULTURES & TERRITOIRES CHAMBRE D'AGRICULTURE PYRÉNÉES-ORIENTALES

La Chambre d'Agriculture Roussillon est certifiée pour ses activités de conseil.
Nos engagements qualité sur notre site Internet

Édition Chambre d'Agriculture Roussillon.
Établissement agréé par le ministère de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques N° agrément IF01762. Conseil collectif.

Conseils en agriculture raisonnée et biologique

Élaborés par les techniciens des services viticulture, arboriculture et maraîchage de la Chambre d'Agriculture Roussillon avec la collaboration de la Sica CENTREX et de SUDVINBIO et avec les observations des partenaires locaux des OP et de la distribution.

MARAICHAGE

Artichaut

Fertilisation. Attendez d'avoir le premier capitule en fonds de rosette suffisamment développé (grosseur mandarine) avant d'entamer les premiers apports notamment en azote car, effectués trop tôt, on risque de favoriser le développement végétatif au détriment de celui du capitule.

Les apports azotés devraient prioritairement être raisonnés en fonction d'un Ntest permettant de situer le niveau en azote du sol.

Mildiou. Le mildiou est toujours présent, surtout sur les variétés de semis. Les conditions météo ne sont toutefois pas très favorables pour le développement de cette maladie. Un suivi régulier est conseillé. En cas de développement de taches sur des nouvelles feuilles, un traitement est possible, avec par exemple l'Optimo Tech à 2,5 l/ha (s.a. dimethomorphe et pyrachlostrobine). En solution alternative, utilisation possible d'Etonan ou LBG01 F34 (s.a. phosphanate de potassium) à 3,5 l/ha.

Tordeuse - Noctuelle. Plusieurs espèces de noctuelles sont encore présentes, à surveiller de près. Des larves de tordeuse (*Cnephasia chrysantheana*) ne vont pas tarder à arriver. Attention, une fois installées dans le capitule, aucun traitement efficace homologué n'existe. Pendant la courte période de migration (la larve se *"jette"* à l'aide d'un fil sur l'artichaut à partir d'une haie), les larves sont assez sensibles. Une fois cachées dans le capitule, elles sont très protégées et pratiquement *"invincibles"*. Les différentes préparations de *Bacillus thuringiensis* (p.e. le Delfin à 0,6 kg/ha utilisé contre les noctuelles a un effet secondaire modéré sur les larves de la tordeuse). Le DECIS P à 0,5 l/ha (s.a. deltaméthrine) est homologué contre la tordeuse.

Ascochytose. Premier traitement à effectuer sur les parcelles historiquement contaminées. Le seul produit autorisé est l'Optimo Tech (dimethomorphe + prochlostrobine) à 2,5 l/ha. Ce même produit est actif et autorisé contre le mildiou. Pas de méthode alternative connue.

Pucerons. Les pucerons sur feuilles d'artichaut ne sont pas très nuisibles et peuvent servir de *"base"* pour l'installation d'auxiliaires qui s'attaqueront plus tard aux pucerons. Traitement uniquement en cas de très forte présence avec un produit respectant la faune auxiliaire (par exemple le Plenum, substance active le pymetrozine à 0,4 kg/ha). Pas de méthode alternative connue.

Apion. Sur quelques parcelles, des adultes d'apion ont été signalés. La seule matière active autorisée est la deltaméthrine (p.e. le Decis Protech ou le Split Protech à 0,33 l/ha) peu efficace à cette époque de l'année.

Salade

Bremia (Mildiou)

Le Bremia reste présent mais assez discret. En culture, appliquez impérativement le programme de traitements préventifs. Il est recommandé de traiter à un mouillage ne dépassant pas 800 l/ha (pas de ruissellement !). L'utilisation d'une rampe est indispensable pour tout traitement.

Le Bremia est très difficilement contrôlable si déjà présent à la plantation.

À l'arrivée des plants, surveillez de très près la présence de Bremia et contrôlez sur le passeport phytosanitaire (fourni obligatoirement) que les traitements nécessaires ont bien eu lieu. Si les traitements ne sont pas mentionnés, exigez ces renseignements de votre fournisseur. Les traitements préventifs en pépinière restent indispensables. N'oubliez pas d'aérer le plus possible les abris. La protection s'intègre dans une stratégie globale. On peut traiter avec par exemple l'Infinito (fluopicolide + propamocarbe) à 1,6 l/ha. Pas de méthode alternative connue.

Oïdium. L'oïdium risque de se développer sur scarole et laitue vu les conditions climatologiques. Pour maîtriser cette maladie, un traitement dès l'apparition des premières taches est fortement recommandé. Sur laitue, l'Oidiol (soufre trituré) poudrage 20 kg/ha et en alternative le Pre-Vam (huile essentielle d'orange douce) à 3 l/ha sont homologués. Sur scarole frisée, le Microthiol Spécial DG à 10 kg/ha (soufre trituré) ou en alternative le Prev-Am à 3 l/ha sont utilisables.

Botrytis, Rhizoctonia, Sclerotinia. Les fortes amplitudes de températures jour/nuit des dernières semaines ont favorisé les trois maladies. Le Signum à 1,5 kg/ha (boscalid + pyrachlostrobine) est actif contre ces maladies. Respecter les DAR et le nombre maximum d'applications. Pas de méthode alternative connue.

Tomate - concombre

Réception des plants. Un contrôle minutieux des plants à l'arrivée est fortement conseillé. Toute présence d'aleurodes (Bemisia et Trialeurodes) ou thrips (souvent, il est plus simple de constater les dégâts de thrips plutôt que la présence d'insectes) à la livraison doit être signalée au pépiniériste concerné. N'oubliez pas d'exiger le passeport phytosanitaire avec des traitements effectués en pépinière, ceci pour être sûr qu'il n'y a pas de problèmes pour l'introduction des auxiliaires. En cas de doute, contactez votre technicien.

Pour les nouvelles plantations, quelques mesures sont indispensables :

1- Nettoyage soigneux de la serre, aucune adventice (risque ravageurs comme acariens, aleurodes, thrips...) ne doit être présente dans la serre.

2- Des panneaux jaunes englués (une dizaine par hectare) de 20 x 20 cm doivent être installés et contrôlés une fois par semaine sur la présence d'aleurodes ou pucerons.

3- Surveillez étroitement la culture dès sa mise place et signalez les symptômes suspects observés.

Oïdium. L'oïdium reste toujours présent sur tomate. Pour une protection efficace, la première intervention doit intervenir dès les premières taches avec deux traitements à une semaine d'intervalle. Une cadence plus longue ne permet pas d'arrêter l'extension de la maladie. Si des taches réapparaissent, changer de famille chimique (mode d'action du produit) et faites un nouveau cycle de traitement.

Botrytis (tomate). Le Botrytis est toujours présent, surtout sur les plantations très précoces (semis d'août).

Les méthodes préventives sont faciles à mettre en œuvre : effeuillage au sécateur à ras de tige, suivi d'un traitement préventif localisé sur la partie effeuillée. Dans tous les cas, la réussite est conditionnée par la vitesse de séchage des plaies. Une bonne aération, éventuellement aidée par le chauffage, est indispensable pendant et juste après l'effeuillage. (Signum à 1,5 kg/ha, s.a. boscalid + pyrachlostrobine).

Rappel : Les conseils phytosanitaires font notamment référence au Bulletin de santé du végétal (BSV) le plus récent. Respecter la réglementation en vigueur (voir arrêté du 12 septembre 2006) concernant l'utilisation des produits phytopharmaceutiques (voir les guides de protection disponibles, ils détaillent également les substances actives des produits cités), à savoir : les conditions de mélange, les ZNT, les DAR, les délais de rentrée dans les parcelles, les conditions climatiques. Respecter les consignes de sécurité et utiliser les protections individuelles adaptées (voir étiquettes, fiches de sécurité de chaque spécialité commerciale) le stockage des produits, règles d'hygiène, de protection et de sécurité (utiliser les protections individuelles adaptées), les conditions de mélange, les phrases de risque, la protection des pollinisateurs, les précautions lors du traitement (les ZNT, les DAR, les délais de rentrée dans les parcelles, les conditions météorologiques), conditions de remplissage, rinçage et lavage du pulvérisateur…

Utilisation et choix des produits phytosanitaires

Veiller à la qualité de la pulvérisation en maintenant un matériel bien réglé et adapté. Pour une efficacité optimum, respecter les doses, les stades, les cadences, les mouillages. Les produits mentionnés dans cette fiche ont été choisis parmi les spécialités commerciales ayant une AMM (Autorisation de mise sur le marché) et dans un souci d'efficacité maximum dans la limite des risques résidus. Les traitements sur des plantes en état de stress ou réalisés en conditions climatiques extrêmes (chaleur ou froid) peuvent provoquer des phytotoxicités.

Les mélanges de produits sont réglementés (Arrêté du 7 avril 2010) en fonction de la toxicité des produits. Repérer les phrases de risque sur l'étiquette. Les D.A.R. (délais avant récolte) doivent être respectés.

Cotations fruits et légumes

Relevé des cotations RNM Perpignan Stade expédition région Roussillon
Semaine 1 - Du 29 décembre 2014 au 2 janvier 2015

Valeur moyenne quotidienne. Les prix sont en euros	lun	mar	mer	jeu	ven	moy.
CÉLERI-BRANCHE vert Roussillon cat.I colis 5 kg : le kg	0,67	0,67	0,70		0,70	**0,69**
CHICORÉE frisée roussillon cat.I colis de 8 : la pièce	1,22	1,22	1,22		1,22	**1,22**
CHICORÉE scarole roussillon cat.I colis de 8 : la pièce	1,22	1,22	1,22		1,22	**1,22**
LAITUE batavia blonde Roussillon cat.I + 350 g colis de 12 : la pièce	0,48	0,48	0,48		0,48	**0,48**
LAITUE feuille de chêne blonde roussillon cat.I + 350 g colis de 12 : la pièce	0,62	0,62	0,62		0,62	**0,62**
LAITUE feuille de chêne rouge Roussillon cat.I + 350 g colis de 12 : le kg	0,62	0,62	0,62		0,62	**0,62**
LAITUE pommée Roussillon cat.I + 350 g colis de 12 : la pièce	0,62	0,62	0,62		0,62	**0,62**

Cette rubrique évoque les principaux sujets. La liste n'est pas exhaustive. Pour plus de détail, demandez à recevoir les notes phytosanitaires de la Chambre d'Agriculture Roussillon en viticulture (Terroirs), arboriculture (Horta del Rossello) et maraîchage (Flash info serres et plein champ). Gratuit par mail pour les agriculteurs : revue@pyrenees-orientales.chambagri.fr

page 15 du 08-01-14_Mise en page 1 06/01/15 15:45 Page1

Filière oléicole : comment éviter une nouvelle crise

Comme nous l'avons évoqué plusieurs fois, la filière oléicole française, si elle est bien aidée, peut se remettre de la crise (voir Agri du 25-12-2014), mais il est certain qu'elle ne se relèvera pas d'une deuxième rapprochée.

RAPPELONS qu'elle a mis trente ans pour se relever du gel de 1956. Si les oléiculteurs rencontraient une deuxième année de perte de récolte, un grand nombre abandonnerait la culture de l'olivier, ce qui aurait pour conséquence en cascade de faire s'effondrer toute la filière.

En préambule, il ne faut pas oublier que la réussite de notre filière repose sur la motivation de nos consommateurs à acheter nos produits qui bénéficient de :

– l'image très positive de l'olivier et des produits oléicoles ancrés sur les aspects *"naturel"*, voire *"nature"*, qu'il convient de maintenir et développer ;

– la forte confiance de nos consommateurs dans nos SIQO. Ils acceptent de payer nos produits (bien plus chers que les produits d'autres pays) car ils ont une forte connotation *"origine et identité locale"*. Nos consommateurs sont très soucieux des dangers potentiels des pesticides et en tout cas de la relation : maladie-alimentation (cf. étude fruits et légumes de nov 2014 diffusée par FranceAgriMer) ;

– l'effet positif de l'huile d'olive sur la santé.

Des actions techniques de moyen terme sont à mettre en œuvre

• Expérimenter, avec l'aide de l'INRA, de nouveaux moyens de lutte et mettre en avant les stratégies de protection contre la mouche dans le cadre du respect maximum de l'environnement, comme le piégeage massif, l'argile, les auxiliaires etc ...

• Informer les oléiculteurs de façon plus performante sur la bonne utilisation des insecticides autorisés.

• Améliorer et simplifier la diffusion des alertes par SMS.

• Tester au laboratoire et au champ l'efficacité des insecticides autorisés.

• Mettre en avant les variétés indigènes naturellement moins attractives pour la mouche (Ménudel...).

• Travailler sur l'amélioration de la productivité et en particulier sur la mise en bonne disposition de l'arbre pour obtenir un nombre maximal d'olives après la floraison (pollinisateurs, pratiques culturales adaptées en ce sens).

En attendant les résultats de ces actions techniques, cinq idées sont à mettre en œuvre immédiatement :

– le maintien impératif du Diméthoate jusqu'à ce que d'autres solutions aient été trouvées ;

– la possibilité de déroger simplement et rapidement les années exceptionnelles pour permettre l'utilisation de deux traitements supplémentaires.

– l'accès au Certiphyto des oléiculteurs semi professionnels c'est-à-dire ayant un numéro SIRET mais non assujettis à la MSA en cotisant solidaire (inférieur à la Y2 SMI) ;

– la prise en compte de la filière oléicole dans le cadre des filières *"orphelines"* pour permettre notamment l'homologation simplifiée de nouveaux produits, les principales firmes phytopharmaceutiques n'étant pas intéressées par une petite filière peu rentable pour elles ;

– la mise en place des contrats assuranciels type FMSE afin de permettre aux oléiculteurs d'avoir accès aux financements *"perte de récoltes"* liée à un ravageur comme la mouche de l'olive.

Enfin, c'est en période de crise qu'il faut continuer à être présent sur les marchés par de la communication. Les actions de promotion menées par l'Afido, avec l'aide de FranceAgriMer, ont permis de développer la notoriété de nos huiles. Le consommateur est volatil, il est nécessaire de lui rappeler que nous existons pour préparer la campagne 2015-2016 et les suivantes : nous demandons le maintien de l'aide de FranceAgriMer à la promotion pour la filière oléicole française. Celle-ci, bien que petite, est structurante tant en terme économique que culturel, paysager ou environnemental. Elle participe de façon importante à l'entretien de territoires peu propices à une agriculture performante et productiviste ainsi qu'à l'attrait touristique de nos régions.

Olivier Nasles

président de l'Afidol

État des lieux de la filière suite à la récolte 2014

Pour les oléiculteurs et les ateliers de transformation, les pertes peuvent se chiffrer de la manière suivante.

• La production d'huile d'olive en 2014 sera de 1 500 à 1 600 tonnes d'huile soit une perte de 70 % de la production.

• Sachant que le rendement moyen en huile avoisinera les 12,5 %, cela signifie que le chiffre d'affaires généré par la trituration avoisinera les 5 millions d'euros H.T. soit une perte pour les moulins de 5 à 7 millions d'euros de chiffre d'affaires.

• Sachant que ce sont les oléiculteurs auto-consommateurs qui sont le plus impactés par la perte de production, on peut estimer que la répartition entre la production auto-consommée et celle vendue sera de 500 tonnes pour la première et 1 000 tonnes pour la seconde.

• Si on applique de manière linéaire la perte de production à la répartition des moulins, cela signifie que sur les 268 ateliers de transformation en activité :

– 26 moulins produiront 750 tonnes d'huile dont 500 commercialisées soit 5,25 millions d'euros H.T. de marge brute perdue ;

– 36 moulins produiront 375 tonnes d'huile dont 250 commercialisées soit 2,63 millions d'euros H.T de marge brute perdue ;

– 84 moulins produiront 300 tonnes d'huile dont 200 commercialisées soit 2,10 millions d'euros H.T de marge brute perdue ;

– 122 moulins produiront 75 tonnes d'huile dont 50 commercialisées soit 0,52 millions d'euros H.T de marge brute perdue.

Pour les structures professionnelles sont concernés directement : l'Interprofession AFIDOL, les huit O.D.G. d'appellations d'origine, les organismes de contrôle de ces appellations et accessoirement l'INAO.

• En matière d'appellations, on peut estimer (ces chiffres sont à affiner) que :

– l'AOP Vallée des Baux va produire 200 tonnes sur 500 de moyenne et 50 tonnes d'olives sur 120 tonnes ;

– L'AOP Nyons va produire 150 tonnes d'huile sur 400 tonnes et 30 tonnes d'olives de table sur 350 tonnes de moyenne ;

– L'AOC Provence va produire 80 tonnes d'huile sur 200 tonnes ;

– L' AOP Haute Provence va produire 30 tonnes d'huile sur 80 tonnes ;

– L' AOP Aix-en-Provence va produire 50 tonnes d'huile sur 130 tonnes ;

– L'AOP Nîmes va produire 20 tonnes d'huile sur 50 tonnes ;

– L'AOP Nice va produire 15 tonnes d'huile sur 60 tonnes et 0 d'olives de table sur 50 tonnes

Soit environ 550 tonnes d'huile sur une production moyenne 1 500 tonnes et 80 tonnes d'olives sur 500 tonnes.

• Les pertes de recettes pour l'AFIDOL seront 600 000 euros.

• Les pertes de recettes pour les AOP varient selon leur niveau de cotisation mais on peut les estimer globalement à 200 000 euros et pour les organismes de contrôles à 150 000 euros.

• La perte de droits pour l'INAO avoisinera les 10 000 euros.

page 16 du 08-01-15_Mise en page 1 06/01/15 15:48 Page1

Saint-Pierre dels Forcats : une agriculture réduite mais essentielle

À Saint-Pierre dels Forcats, l'agriculture ne s'est jamais totalement remise de l'exode rural. On ne compte plus qu'un seul agriculteur exploitant sur place. Malgré tout, les prairies de fauche ont souvent remplacé les cultures légumières et l'estive accueille toujours des bêtes. Portrait d'une agriculture de montagne contemporaine.

JEAN-LUC Molinier entre dans la salle du conseil municipal, une grande photo aérienne sous le bras. *"Nous avons environ 860 hectares de terres agricoles sur la commune"* explique le maire de Saint-Pierre dels Forcats. De fait, malgré la présence de la station de ski, l'aspect agricole et rural de cette petite commune du Haut-Conflent, limitrophe de la Cerdagne, saute aux yeux, avec de nombreux prés dans la partie basse, et une vaste zone boisée sur les pentes du Cambre d'Aze. Pourtant, aujourd'hui, une seule famille d'agriculteurs est installée, des éleveurs qui produisent également des pommes de terre et des céréales[1]. Un groupement pastoral a été créé. Un éleveur de Palau de Cerdagne dispose également de terres sur la commune.

Des céréales aux prairies de fauche

D'autres agriculteurs extérieurs utilisent des terres comme prairies de fauche, et l'estive accueille une centaine de génisses et une quarantaine de chevaux. Autant d'activités qui jouent un rôle non négligeable dans l'entretien de la commune... Même si, à Saint-Pierre dels Forcats comme ailleurs en montagne, il y a un *"avant"* et un *"après"* exode rural. *"Dans les années 60, 70, il y avait cinq à six grosses fermes"*, raconte Jean-Luc Molinier. *"On cultivait les céréales, le seigle notamment, la pomme de terre. Les éleveurs avaient des vaches laitières, des moutons, des chevaux. Dans chaque famille, qu'elle soit d'éleveurs ou non, il y avait des cochons. Tous les étés, la commune embauchait et logeait un pâtre communal"*.

Départ des jeunes du pays, nécessaire modernisation, diminution du nombre d'enlevages de lait... *"Il n'y a plus eu de succession dans les familles. Les cultures de céréales ont été remplacées par des prairies de fauche"*.

"Il y a une certaine capacité de territoire"

Quel renouveau possible pour l'agriculture locale ? Si le maire ne voit jamais passer de porteur de projet agricole dans son bureau, il ne désespère pas. *"Il y a une certaine capacité de territoire, il y a de l'eau"*. Comme sur la commune voisine d'Eyne, un projet de retenue collinaire est en cours, ici au stade de la réflexion. *"On n'a plus le chevelu nécessaire pour arroser toutes les propriétés. L'idée est donc de mettre en place un système d'arrosage"*. Jean-Luc Molinier espère parvenir à des *"semi-remembrements"*, le territoire étant très morcelé. Le PLU est en phase de finition, *"et on restitue 15 hectares à l'agriculture, précise-t-il. On nous enlève 60 hectares, mais c'est uniquement par voie de classement : ces zones boisées changent de nom, devenant des espaces naturels protégés"*.

Reste une certitude : l'avenir de l'agriculture locale sera nécessairement lié au tourisme, comme beaucoup de communes des hauts-cantons. L'unique exploitant agricole installé à Saint-Pierre dels Forcats l'a compris en créant une ferme découverte. Le maire se dit pour sa part conscient de l'enjeu agricole. *"Les agriculteurs sont les premiers à entretenir le territoire"* martèle-t-il.

Fanny Linares

(1) que nous ne sommes pas parvenus à joindre.

Jean-Luc Molinier : "Nous avons environ 860 hectares de terres agricoles sur la commune."

Je choisis mon cadeau :

❑ **Le livre *"Le naufrage de la Marietta"***

❑ **La clé USB 1 Go**

❑ **Le livre *"L'homme de Cosprons"***

Abonnez-vous à l'agri... et recevez un cadeau !

POUR TOUT NOUVEL ABONNEMENT D'UN AN (76 €) OU PARRAINAGE

Parrain :

Nom : .....

Prénom : .....

N° abonné : .....

Tél. : .....

e-mail : .....

.....

Abonné :

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

CP Ville : .....

Tél. : .....

e-mail : .....

Je m'abonne au journal pour 1 an

et verse la somme de **76 € par chèque bancaire à l'ordre de l'Agri**.

Coupon à découper et renvoyer à : L'Agri - 77, avenue Victor Dalbiez - 66027 Perpignan Cedex